



# RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 4 MAI 2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société LUMIBIRD SA (« LUMIBIRD » ou la « Société ») et du Groupe LUMIBIRD (le « Groupe » ou le « Groupe LUMIBIRD ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés de la Société au titre dudit exercice.

Lors de l'Assemblée Générale, les rapports suivants vous seront également présentés :

- Le rapport du Conseil d'administration sur les projets de résolutions soumises à votre Assemblée Générale ;
- Le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce ;
- Le rapport spécial du Conseil d'administration sur les options de souscription d'actions prévu à l'article L.225-184 du Code de commerce ;
- Le rapport spécial du Conseil d'administration sur les attributions gratuites d'actions prévu à l'article L.225-197-4 du Code de commerce ;
- Les différents rapports des Commissaires aux comptes.

Les rapports ci-dessus énumérés, le présent rapport de gestion sur l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé ainsi que les comptes annuels et consolidés et tous les autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social de la Société dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant ces rapports et documents.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

## 1. DEROULEMENT DE L'EXERCICE 2020

### 1.1. Faits marquants de l'exercice 2020

#### Activité

L'année 2020 a été marquée pour le Groupe LUMIBIRD par la réalisation d'opérations de croissance externe structurantes, en lien avec sa stratégie : le 30 juin 2020, l'acquisition de la branche Laser et Ultrasons d'Ellex (opération annoncée fin décembre 2019) s'est concrétisée. Par ailleurs, le 3 août 2020, le Groupe LUMIBIRD a annoncé l'acquisition, par sa filiale LUMIBIRD Medical, des sociétés scandinaves EssMed Sweden, EssMed Finland et Brinch, spécialisées dans la distribution de dispositifs médicaux de haute qualité pour

l'ophtalmologie. Par ces opérations, donnant naissance à un leader mondial des technologies laser et ultrasons pour le diagnostic et le traitement des maladies oculaires, le Groupe a franchi une étape majeure de son développement stratégique, axé sur un mix de croissances externe et organique sur ses trois marchés clés : LIDAR, Défense/Spatial et Médical.

Ces opérations de croissance externe sont venues s'adosser à (et renforcer) une activité 2020 qui s'est déroulée dans un contexte économique compliqué par la crise sanitaire Covid-19 et les conséquences des confinements (totaux ou partiels) sur les économies des différents pays dans lesquels le Groupe opère. Durant cette période, les sites du Groupe sont restés ouverts et toutes les mesures ont été prises pour assurer la sécurité des personnes. Le Groupe n'a eu à souffrir, sur la période, d'aucune annulation de commandes et/ou d'arrêts de contrats. Le Groupe a pu toutefois constater (i) des décalages de livraison notamment s'agissant des applications industrielles et scientifiques qui ne peuvent plus être livrées en raison de la fermeture temporaire des universités, (ii) un ralentissement des ventes sur la division Médicale en lien avec l'annulation des grands rendez-vous internationaux, et (iii) un ralentissement des ventes en Chine pendant une partie du premier trimestre 2020 (en comparaison par rapport au premier trimestre 2019). A la date du présent rapport, l'activité sur la zone redémarre et plusieurs commandes ont été passées.

Au plus dur de la période, le Groupe a bénéficié des mesures mises en place par le gouvernement : aides gouvernementales (chômage partiel, indemnisation des absences pour garde d'enfants) – pour un montant de 0,2 million d'euros, gel des remboursements de prêts pour 0,6 million d'euros (reportés en fin d'échéancier), décalage des échéances URSSAF pour environ 1 million d'euros (décalage remboursé à ce jour), mise en place de lignes de prêt garanti par l'Etat (15 millions d'euros en France, 1,2 million d'euros aux Etats-Unis). Il a également apporté, une attention particulière au suivi de son poste client et n'a pas subi de pertes liées à des défaillances de clients.

Par ailleurs, le Groupe a subi, sur le premier semestre 2020, une fraude aux moyens de paiement dans sa nouvelle filiale Halo-Photonics (UK) dont le coût brut maximum (avant toute action en recouvrement des sommes) s'élève à 3,8 millions d'euros. Cette fraude, rapidement maîtrisée, n'est pas de nature à remettre en cause le développement du Groupe ni sa capacité à faire face à ses engagements financiers à court, moyen ou long termes. Elle a été comptabilisée dans le résultat opérationnel de la période.

Dans ce contexte, LUMIBIRD a fait preuve d'adaptation en déployant les efforts nécessaires pour préserver sa rentabilité tout en gardant la flexibilité nécessaire pour assurer une

reprise agile post-confinement. En dépit d'un repli de son activité de -14,5%, le Groupe extériorise :

- un Excédent Brut d'Exploitation (EBE) de 23,7 millions d'euros (18,7% du chiffre d'affaires) en croissance de 2,7 millions d'euros (+12,8%) par rapport à l'année 2019 ;
- un Résultat Opérationnel Courant (ROC) de 14,1 millions d'euros (11,2% du chiffre d'affaires), soit +1,9 million d'euros (+15,3%) par rapport au résultat opérationnel courant dégagé un an plus tôt ;
- une situation d'endettement financier net de 8,0 millions d'euros (dont une situation de trésorerie nette positive de 80,3 millions d'euros à moins d'un an), lui permettant de faire face sans difficulté à ses échéances à court et moyen termes.

#### Structure financière

Parallèlement, le Groupe LUMIBIRD, qui disposait déjà d'une structure financière saine, a renforcé cette dernière afin de se donner les moyens d'accompagner son développement et ses ambitions :

- Au cours du premier semestre 2020, le Groupe a mis en place plusieurs lignes de financement :
  - 2 lignes de 5 millions d'euros chacune auprès de Bpifrance financement, d'une durée de 9 ans et 9 mois (incluant un différé de remboursement de 8 trimestres), rémunérées au taux de 1,5% et assorties de gages-espèces pour un montant global de 0,5 million d'euros ;
  - 6 lignes de Prêt Garanti par l'Etat pour un montant total de 15 millions d'euros et souscrites aux conditions mises en place dans le cadre du soutien

aux entreprises impactées par la crise sanitaire Covid-19 ;

- Une ligne de soutien aux entreprises, aux Etats-Unis, à hauteur de 1,2 million d'euros ;
- Le 12 juin 2020, LUMIBIRD SA a procédé à une augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant brut, prime d'émission comprise, de 36,3 millions d'euros représentant une émission de 4 037 015 actions nouvelles chacune au prix unitaire de souscription de 9 €. Cette augmentation de capital sera affectée en priorité et en totalité au financement d'éventuelles opérations de croissance externe, notamment en vue de l'acquisition de nouvelles technologies lasers (étant précisé qu'il n'existe pas à ce jour de projets de croissance externe, autres que ceux qui ont déjà fait l'objet d'une annonce au public, pour lesquels LUMIBIRD a pris des engagements fermes) ;
- Le 1<sup>er</sup> décembre 2020, LUMIBIRD SA a procédé à une opération de refonte de sa dette d'acquisition, conduisant :
  - au refinancement de la dette d'acquisition existante (35 millions d'euros) ;
  - à l'élargissement de l'enveloppe de tirage (enveloppe supplémentaire de 105 millions d'euros, dont 58,8 millions de crédit confirmé) ; et
  - à la diversification des sources de financement, l'enveloppe de dette d'acquisition passant d'une origine 100% bancaire à une origine 71% bancaire et 29% obligataire.

## 1.2. Activité de l'exercice

Extrait du compte de résultat consolidé (en millions d'euros)	2019	2020	Variation	
Chiffre d'affaires	110,7	126,7	16	14%
Excédent brut d'exploitation <sup>(1)</sup>	21	23,7	2,7	13%
% du CA	19,0%	18,7%	-0,3%	-
Résultat opérationnel courant	12,3	14,1	1,9	15%
% du CA	11,1%	11,2%	0,1%	-
Résultat opérationnel	11,3	8,7	-2,6	-23%
Résultat financier	(0,7)	(1,5)	(0,8)	114%
Impôts sur les bénéfices	(1,8)	(1,6)	0,2	-11%
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>8,8</b>	<b>5,6</b>	<b>(3,2)</b>	<b>-36%</b>
Dont intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0	-
<b>RESULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>	<b>8,8</b>	<b>5,6</b>	<b>(3,2)</b>	<b>-36%</b>

(1) L'excédent brut d'exploitation (EBE) correspond au résultat opérationnel courant retraité des dotations aux provisions et amortissements nets des reprises et des charges couvertes par les dites reprises.

### 1.2.1. Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe LUMIBIRD pour l'année 2020 s'établit à 126,7 M€, soit une progression de 14,4% par rapport à l'année 2019 en données publiées.

Dans un contexte de crise qui a marqué l'exercice 2020, la croissance à taux de change constant et à périmètre constant (retraité des acquisitions d'Ellex le 30 juin 2020, du groupe EssMed le 31 juillet 2020, d'Optotek Médical le 31 août 2019 et de Halo-Photonics le 24 décembre 2019) s'affiche en retrait de -9,1%, à 100 M€. Cette variation de -10,7 M€ s'explique principalement, s'agissant de la division Photonique, par la diminution d'activité sur le contrat Mégajoule (-5,5 M€) et, s'agissant de la division Médicale, par le recul des ventes liées à l'annulation des grands salons mondiaux (-3,2 M€).



En intégrant au 1<sup>er</sup> janvier 2020 les activités laser et ultrasons d'Ellex, le chiffre d'affaires pro forma s'élèverait à 146,7 M€.

Chiffres d'affaires (en millions d'euros)	2019	2020	Variation Données publiées <sup>(1)</sup>	Variation Données organiques <sup>(2)</sup>
Premier trimestre	24,2	21,9	-9,5%	-17,2%
Deuxième trimestre	27,5	23,9	-13,3%	-17,6%
Troisième trimestre	24,8	32,7	+32,1%	-9,9%
Quatrième trimestre	34,2	48,2	+40,8%	+4,0%
<b>TOTAL</b>	<b>110,7</b>	<b>126,7</b>	<b>+14,4%</b>	<b>-9,1%</b>
Dont Photonique	71,4	68,8	-3,6%	-9,8%
Dont Médical	39,3	57,9	+47,3%	-7,7%

(1) Prenant en compte les acquisitions d'Ellex le 30 juin 2020, du groupe EssMed le 31 juillet 2020, d'Optotek Médical le 31 août 2019 et de Halo-Photonics le 24 décembre 2019.

(2) A taux de change et périmètre constants

### 1.2.1.1. Photonique

L'activité de la division Photonique est en repli de -3,6% à 68,8 M€ en données publiées (-9,8% en variation organique).

- Les activités Industriels et Scientifiques ont été pénalisées par la fermeture de nombreux laboratoires de recherche et d'universités, et affichent un repli de -3,3% en données publiées (-2,8% en variation organique) ;
- Les activités Défense/Spatial diminuent de -14,2% en données publiées (-14,1% en données organiques) : elles ont été marquées par un creux dans les calendriers d'exécution des contrats principalement sur le premier trimestre, mais renouent avec la croissance sur le 4<sup>ème</sup> trimestre du fait de la montée en puissance de nouveaux contrats et de l'activité hors contrats ;
- L'activité LIDAR, qui affiche une croissance de +9% en données publiées, bénéficie à la fois de l'intégration de Halo-Photonics (4,6 M€ sur l'année) et d'une croissance organique de 17,4% sur le dernier trimestre.

### 1.2.1.2. Médical

La division Médicale atteint 57,9 M€ de chiffre d'affaires en 2020 (+47,2%) en données publiées, porté par l'intégration d'Ellex, d'Optotek et des sociétés du groupe EssMed, contributeurs à hauteur de 21,7 M€. En dépit des restrictions imposées par la crise sanitaire, l'intégration et la mise en place des synergies commerciales et industrielles se sont déroulées conformément au budget, y compris aux Etats-Unis.

A périmètre et taux de change constants, l'activité Médicale s'affiche en repli de -7,7%, en lien avec l'annulation des grands salons mondiaux.

### 1.2.2. Rentabilité opérationnelle courante (ROC)

Dans un contexte économique compliqué, tout au long de l'année, par la crise de la Covid-19, pesant sur l'évolution de l'activité, le Groupe a démontré sa capacité d'adaptation, déployant avec succès les synergies attendues des opérations de croissance externe, tant 2019 que 2020, misant sur la pluralité de son offre laser pour améliorer son taux de marge brute et mettant sous contrôle, avec succès, ses charges opérationnelles. Par ce biais, il a su limiter, sur sa rentabilité, les effets de la baisse conjoncturelle d'activité.

Sur l'exercice, le résultat opérationnel courant du Groupe (ROC) s'établit à 14,1 millions d'euros contre 12,3 millions d'euros un an plus tôt, soit une progression de 1,9 million d'euros (+15,1%). Cette évolution peut se rationaliser de la façon suivante :

ROC des activités acquises/créées en 2019 – 2020	+3,5 M€
Evolution de la marge brute liée à la croissance organique <sup>(1)</sup>	(3,6) M€
Baisse des charges externes nettes à périmètre constant <sup>(2)</sup>	+2,9 M€
Evolution des charges de personnel à périmètre constant <sup>(3)</sup>	(1,2) M€
Progression des dotations aux amortissements <sup>(4)</sup>	(0,4) M€
Progression des autres charges opérationnelles courantes nettes des provisions	+0,7 M€

(1) Dans un contexte de baisse d'activité organique de -9,1%, l'amélioration du taux de marge des activités (passant globalement de 60,6% à 63,3%) a permis de limiter le repli de la marge sur achats consommés. Cette amélioration du taux de marge provient :

- de l'impact des contrats défenses dont la marge sur achats consommés peut varier d'une période à l'autre en fonction des phases d'achats (revendus au client) ou de production et du mixte entre les différents contrats. L'impact des contrats défense est de +1,5 point de base ;
- de l'optimisation, sur l'année, du mix produit sur les activités photoniques ;
- de l'amélioration de la marge sur les activités médicales, du fait de vente de produits à plus forte valeur ajoutée.

(2) Le Groupe a mis sous contrôle ses charges externes (honoraires, marketing, déplacements, études sous-traitées) notamment pendant le pic de la crise sanitaire, pour un gain net de 2,9 M€ ;

(3) S'agissant des charges de personnel, l'évolution des charges de personnel est liée à l'évolution des effectifs à périmètre constant et à la politique salariale du Groupe (partage des fruits de la croissance) partiellement contrebalancée par une meilleure allocation des ressources de R&D ;

(4) La progression des dotations aux amortissements est consécutive aux investissements corporels réalisés pour faire monter en puissance les installations, et à la mise en amortissements de projets de développement selon le plan prévu.

### 1.2.3. Rentabilité opérationnelle

En dépit d'un résultat opérationnel courant de 14,1 millions d'euros sur l'année, en progression de +1,9 million d'euros par rapport l'année dernière, le Groupe affiche un résultat opérationnel de 8,7 millions d'euros (contre +11,3 millions d'euros un an plus tôt).

Cette situation est principalement consécutive à la prise en compte des effets d'une fraude aux moyens de paiement subie par la filiale anglaise de LUMIBIRD - Halo-Photonics - en mai 2020. L'impact de cette fraude, d'un montant brut maximum de 3,8 millions d'euros (avant déduction éventuelles résultant des actions légales et des mesures de récupération des fonds détournés et avant prise en comptes des frais d'avocats pour la gestion desdites actions) a été enregistré sur la ligne « autres charges opérationnelles courantes ».

Consécutivement à cette fraude, le Groupe a initié une action afin d'obtenir le gel des comptes bancaires localisés en Chine sur lesquels les montants détournés ont été identifiés ainsi qu'une action en responsabilité contre les établissements bancaires britanniques ayant accédé aux demandes de virement frauduleux. Si le Groupe met tout en œuvre pour obtenir l'entière réparation de son préjudice, il estime que les chances de succès de ces actions restent à ce jour assez faibles.

Au 31 décembre 2020, après prise en compte des frais déjà engagés ainsi que des sommes dont la restitution est d'ores et déjà acquises, l'impact de la fraude sur le résultat opérationnel du Groupe s'élève à 4 millions d'euros.

Hors les effets non courants de cette fraude, le résultat opérationnel du Groupe se serait élevé à 12,7 millions d'euros. L'évolution par rapport à l'année précédente (+1,4 million d'euros) est liée :

- Pour +1,9 M€ à l'augmentation du résultat opérationnel courant ;
- Pour -0,5 M€ à l'augmentation des coûts directement rattachés aux opérations de croissance externes.

### 1.3. Structure du bilan

Extrait du bilan consolidé (en millions d'euros)	2019	2020	Dont périmètre constant	dont nouveau périmètre
Actifs non courants	90,5	143,3	95,2	48,1
Actifs courants (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)	53,0	82,0	60,5	21,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50,3	80,3	134,2	(53,9)
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>193,8</b>	<b>305,6</b>	<b>289,9</b>	<b>15,7</b>
Fonds propres (yc intérêts minoritaires)	124,9	163,8	162,4	1,3
Passifs non courants	34,5	84,5	81,5	3,0
Passifs courants	34,3	57,4	45,9	11,4
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>193,8</b>	<b>305,6</b>	<b>289,9</b>	<b>15,7</b>

### 1.2.4. Résultat financier

Le résultat financier s'établit en 2020 à -1,5 million d'euros, pour -0,7 million d'euros en 2019, soit une variation de -0,7 million d'euros. Cette évolution reflète principalement :

- Pour -0,2 million d'euro l'amortissement exceptionnel des frais de montage - non encore amortis - de la dette d'acquisition de 35 millions d'euros, suite au refinancement obligataire de 50% de cette dette ;
- Pour - 0,6 million d'euros, l'augmentation du quantum de la dette, dans un contexte de stabilité du coût de l'endettement (hors l'impact non cash de refinancement de la dette d'acquisition) : la dette brute moyenne passe de 28,5 millions d'euros en 2019 à 60,2 millions d'euros sur 2020 quand le taux annualisé de la dette financière brute passe, sur la même période, de 1,81% à 1,82% ;
- Pour +0,1 million d'euros sur 2020, d'un gain net de change.

### 1.2.5. Résultat net

Compte tenu de l'évolution du résultat opérationnel d'une part, du résultat financier d'autre part ainsi que de la charge d'impôt (qui évolue en lien avec la progression de la rentabilité opérationnelle), le Groupe affiche sur l'exercice 2020 un résultat net de 5,6 millions d'euros.

Hors l'effet de la fraude aux moyens de paiement (3,2 millions d'euros, net d'impôt), le résultat de la période se serait élevé à 8,8 millions d'euros, dont 2,6 millions de contributions des sociétés acquises en 2019 et 2020, ceci dans un contexte économique compliqué par la crise sanitaire. En 2019, il affichait un résultat net de +8,8 millions d'euros.



### 1.3.1. Actifs non courants

Les actifs non courants sont principalement constitués de l'actif immobilisé (corporel et incorporel – y compris écart d'acquisition – et financier) et des impôts différés actifs.

En comparaison avec les données du 31 décembre 2019, le total des actifs non courants progresse de 52,8 millions d'euros. Cette progression se décompose principalement comme suit :

- 48,1 millions d'euros du fait de l'entrée dans le périmètre de la branche Laser et Ultrason d'Ellex ainsi que du sous-groupe EssMed ; ce montant inclut un goodwill de 29,3 millions d'euros, concernant exclusivement Ellex ;
- (0,2) million d'euros de variation du goodwill historique porté par LUMIBIRD, principalement du fait de l'impact de la variation du cours de la livre sterling sur le goodwill Halo-Photonics ;
- + 5,0 millions d'euros d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes, les flux nets d'investissement de la période (+13,1 millions d'euros) étant partiellement compensés par les dotations nettes aux amortissements (-8,7 millions d'euros) et les écarts de change nets (-0,3 million d'euros) ;
- +0,6 million d'euros d'actifs financiers non courants, correspondant principalement aux gages-espèces accordés à Bpifrance financement dans le cadre de la mise en place de 2 lignes de financement ;
- -0,7 million de créances d'impôts non courantes (hors impôts différés actifs), du fait de la constatation du CIR 2020 du Groupe et de l'évolution de l'antériorité des créances de CIR antérieures ;
- + 0,5 million d'euros d'impôts différés actifs, du fait de la consommation des déficits de l'intégration fiscale française à hauteur de -1,8 million d'euros d'une part, et la constatation de nouvelles différences temporaires pour 1,3 millions d'euros en lien avec les opérations de l'année.

### 1.3.2. Actifs courants

Les actifs courants, hors trésorerie s'établissent à 82,0 millions d'euros, en augmentation de 29,0 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2019, dont 21,5 millions d'euros proviennent de la contribution des nouvelles acquisitions 2020 (branche laser et ultrasons d'Ellex et sous-groupe EssMed). Hors cette contribution, à périmètre constant, le poste « actifs courants » augmente de 7,5 millions d'euros. Cette évolution, au même titre que celle des « autres passifs courants », est à mettre en regard de l'évolution de l'activité et de la maîtrise du BFR, commentée au paragraphe 1.4.1 du présent rapport.

### 1.3.3. Capitaux propres

La variation des capitaux propres (part du Groupe) se décompose comme suit sur l'exercice :

Variation des capitaux propres en millions d'euros	Groupe
Fonds propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	124,9
Distribution de dividendes	-
Résultat - part du Groupe	5,6
Ecart de conversion	(0,5)
Ecarts actuariels	(0,3)
Actions propres	(2,7)
Actions gratuites	1,0
Augmentation de capital	35,6
Autres variations	0,0
<b>FONDS PROPRES AU 31 DECEMBRE 2020</b>	<b>163,7</b>

Le 16 juin 2020, le Groupe LUMIBIRD a clôturé une augmentation de capital souscrite à plus de 190%, pour un montant brut, prime d'émission comprise, de 36,3 millions d'euros représentant une émission de 4 037 015 actions nouvelles chacune au prix unitaire de souscription de 9 €.

Par ailleurs, au cours de l'année 2020, en dehors du contrat de liquidité, le Groupe a souscrit auprès d'un prestataire d'investissement un contrat d'acquisition d'actions propres destinées à couvrir le paiement du plan d'actions gratuites en cours. Sur l'année, le nombre d'actions acquises s'élève à 241 141.

### 1.3.4. Passifs courants et non courants

	2019			2020		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes financières	25	7,1	32,1	71,5	16,8	88,3
Provisions (hors avantages du personnel)	0	0,7	0,7	0,4	0,7	1,1
Avantages du personnel	2,5	-	2,5	3,1	-	3,1
Impôts différés passifs	0	-	0	0,6	-	0,6
Autres passifs	6,9	26,6	33,5	8,8	39,1	47,9
Impôt exigible	-	0	0	-	0,7	0,7
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS</b>	<b>34,5</b>	<b>34,3</b>	<b>68,8</b>	<b>84,4</b>	<b>57,4</b>	<b>141,8</b>

Les passifs courants et non courants s'établissent à 141,8 millions d'euros et affichent une progression par rapport au 31 décembre 2019 de + 73,0 millions d'euros sur l'exercice, dont 14,4 millions de contribution des nouvelles acquisitions 2020. A périmètre constant, la progression des passifs courants et non courants s'établit à 58,6 millions d'euros et reflète principalement la variation des dettes financières (+54,6 millions d'euros) expliquée ci-dessous :

L'endettement financier net du Groupe, par nature, se présente et évolue comme suit :

Endettement financier net en millions d'euros	2019	2020
Dettes auprès des établissements de crédit	22,2	61,5
Emprunts obligataires	0,0	17,0
Dettes Location financement & dette de Location	5,3	5,6
Avance remboursable / aide	0,9	0,8
Financement des crédits d'impôts	2,2	2,0
Concours bancaires courants	1,3	1,2
Autres emprunts et dettes financières (D&C)	0,1	0,2
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES (courantes et non courantes)</b>	<b>32,1</b>	<b>88,3</b>
Trésorerie active	(50,3)	(80,3)
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>(18,2)</b>	<b>8,0</b>
Dont à moins d'un an <sup>(1)</sup>	(43,2)	(63,5)
Dont à plus d'un an	25,0	71,5

(1) La trésorerie active est considérée à moins d'un an.

Le Groupe affiche, au 31 décembre 2020, un endettement financier brut de 88,3 millions d'euros (soit une augmentation + 56,2 millions d'euros) dont une contribution d'Ellex à hauteur de 1,7 million d'euros, s'agissant d'une dette de location. A périmètre constant l'évolution s'élève à 54,5 millions d'euros, principalement due :

- A hauteur de +25,9 millions d'euros à la mise en place de plusieurs lignes de financement :
  - 2 lignes de 5 millions d'euros auprès de Bpifrance financement d'une durée de 9 ans et 9 mois (incluant un différé de remboursement de 8 trimestres), rémunérée au taux de 1,5% et assortie de gages-espèces pour un montant global de 0,5 million d'euros ;
  - Un plan PGE français auprès de 6 banques pour 15 millions d'euros ;
  - Une ligne de crédit spécifiquement dédiée à la crise Covid-19 aux Etats-Unis pour 1,2 million d'euros

Ces dettes ne sont assorties d'aucuns ratios ainsi que d'aucunes clauses de majorations d'intérêts, clause de remboursement anticipé, sûretés.

- A hauteur de +32,2 millions d'euros au tirage de plusieurs lignes de financement déjà existantes :
  - Solde de la dette d'acquisition (29,9 millions d'euros) pour le financement de l'acquisition de la branche Laser et Ultrasons d'Ellex. Cette dette (i) porte intérêt à Euribor 3 mois +1,65%, (ii) est remboursable en 5 annuités égales à compter de décembre 2020 (1<sup>ère</sup> annuité versée en décembre 2021) et (iii) est assortie de deux ratios dont le non-respect entraîne l'exigibilité de la dette :
    - > un ratio de levier (ratio de l'endettement net consolidé sur l'EBE consolidé) ne devant pas excéder un maximum, dégressif, passant progressivement de 3 (borne haute) au 31 décembre 2019 à 2 (borne basse) au 31 décembre 2022 ;

- > un ratio de couverture (ratio du cash-flow net consolidé sur le service de la dette) qui doit être supérieur à 1 tout au long du crédit ;
- Partie de la dette immobilière mise en place pour le financement des travaux du bâtiment de Quantel Medical à Cournon d'Auvergne (2,3 millions d'euros).
- A hauteur de -1,4 million d'euros aux remboursements des dettes (hors contrats de locations), l'augmentation des dettes de locations financements (hors effet de périmètre) étant compensée par le remboursement des mêmes dettes.

Par ailleurs, et sans que cela vienne modifier le montant de l'endettement brut, le Groupe a procédé, le 1<sup>er</sup> décembre 2020 à une opération de refonte de sa dette d'acquisition, selon les modalités suivantes :

- Refinancement de sa dette d'acquisition de 35 millions d'euros par la mise en place :
  - d'une ligne bancaire de 17,5 millions d'euros renouvelant, avec le même pool bancaire, les conditions initiales de la dette : (i) taux Euribor 3 mois + 1,65% (ii) remboursable en 5 annuités à compter du décembre 2020 (1<sup>ère</sup> annuité versée en décembre 2021) et (iii) nécessitant la mise en place d'une couverture de taux sur 100% du nominal de cette dette ;
  - d'une ligne obligataire de 17,5 millions d'euros, remboursable in fine le 1<sup>er</sup> décembre 2027 et portant intérêt à 3,30%.
- Mise en place d'une dette d'acquisition complémentaire :
  - bancaire, à hauteur de 41,3 millions d'euros d'enveloppe confirmée sur cibles autorisées et 41,3 millions d'euros d'enveloppe non confirmée sur cibles éligibles (i) tirable jusqu'au décembre 2022 (ii) portant intérêt à Euribor 3 mois + 1,65% (iii) remboursable en 5 annuités à compter du décembre 2022 (1<sup>ère</sup> annuité versée en décembre 2023) et (iv) nécessitant la mise en place d'une couverture de taux sur 100% du nominal de cette dette ;



- obligatoire à hauteur de 17,5 millions d'euros d'enveloppe confirmée sur cibles autorisées et 5 millions d'euros d'enveloppe non confirmée sur cibles éligibles (i) tirable jusqu'au 31 décembre 2022 (ii) portant intérêt 3,30% (iii) remboursable in fine le 1<sup>er</sup> décembre 2027.

L'ensemble de cette dette est assorti de deux ratios, testés annuellement au 31 décembre, dont le non-respect entraîne l'exigibilité de la dette :

- un ratio de levier (ratio de l'endettement net consolidé sur l'EBE consolidé) ne devant pas excéder un maximum, dégressif, passant progressivement de 3,50 (borne haute) au 31 décembre 2020 à 2,75 (borne basse) au 31 décembre 2026 ;
- un ratio de couverture (ratio du cash-flow consolidé sur le service de la dette) qui doit être supérieur à 1 tout au long du crédit.

Au 31 décembre 2020, le Groupe respectait l'ensemble de ses ratios financiers.

#### 1.4. Flux financiers

Sur l'exercice 2020, le Groupe affiche un flux net de trésorerie de + 30,1 millions d'euros. Le tableau de flux du Groupe est présenté synthétiquement ci-dessous :

Flux financiers en millions d'euros	2019	2020
Flux de trésorerie générés par l'activité	19,5	13,1
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(17,1)	(67,1)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	28,9	84,8
Incidence des variations de change	0,2	(0,6)
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>31,5</b>	<b>30,1</b>

##### 1.4.1. Flux des activités opérationnelles

Sur l'exercice, le Groupe génère + 13,1 millions d'euros de flux de trésorerie liés à l'activité, se décomposant comme suit :

- 4,0 millions d'euros d'impact cash de la fraude au président subie par le Groupe en mai 2020 ;
- +22,1 millions d'euros de Marge Brute d'Autofinancement (MBA) avant impôts, frais financiers et impact de la fraude au Président générée quasi-exclusivement par l'EBE du Groupe, net des charges directement liées aux effets de périmètre ;
- 6,1 millions d'euros de variation du besoin en fonds de roulement, variation induite par l'augmentation du poste client en fin d'année, en lien avec l'effet de saisonnalité important du 4<sup>ème</sup> trimestre ;
- + 1,1 million d'euros d'impôts encaissés (application de la méthode des comptes dans le périmètre d'intégration fiscale française).

#### 1.4.2. Flux d'investissement

##### 1.4.2.1. Investissements réalisés

Investissements réalisés en millions d'euros	2019	2020
Investissements industriels	11,2	12,7
Investissements financiers (hors croissance externe)	0,3	0,6
<b>INVESTISSEMENTS COMPTABILISES</b>	<b>11,5</b>	<b>13,3</b>
Décaissements sur investissements industriels acquis	11,3	12,4
Encaissements sur investissements industriels cédés	(0,3)	(0,1)
Décaissements sur investissements financiers acquis	0,3	0,6
Encaissements sur investissements financiers cédés	(0,3)	0,0
<b>INVESTISSEMENTS DECAISSES</b>	<b>11,0</b>	<b>12,9</b>
<b>Acquisition de filiales - trésorerie nette</b>	<b>6,1</b>	<b>54,2</b>

La différence entre les investissements comptabilisés et les investissements décaissés correspond :

- aux contrats de location financement ; et
- à la variation des fournisseurs d'immobilisations.

Le tableau de synthèse suivant présente les différents investissements réalisés par le Groupe entre 2019 et 2020 :

Investissements réalisés en millions d'euros	2019	2020
Investissements incorporels	5,5	7,1
Investissements corporels	5,7	5,6
Investissements financiers	0,3	0,6
<b>TOTAL</b>	<b>11,5</b>	<b>13,3</b>

Sur 2020, les investissements industriels comptabilisés du Groupe se sont élevés à 12,7 millions d'euros. Ils concernent principalement :

- les frais nets de développement activés pour un montant de 6,4 millions d'euros ;
- le coût des aménagements d'un nouvel ensemble immobilier à Cournon d'Auvergne, siège de l'activité « Médical » du Groupe, pour 2,9 millions d'euros ;
- des aménagements des installations industrielles en accompagnement du développement industriel du Groupe pour 1,1 million d'euros, principalement à Lannion ;
- de nouveaux droits d'utilisation (au travers de contrats de location) pour 1,2 million d'euros.

Les acquisitions de filiales concernent les montants décaissés pour l'acquisition des titres du Groupe Ellex et EssMed, nets de la trésorerie acquise.

##### 1.4.2.2. Investissements en cours

Au 31 décembre 2020, le montant des investissements en cours comptabilisés est non significatif.

##### 1.4.2.3. Investissements à réaliser

En mars 2019 un nouveau bâtiment devant abriter les activités de Quantel Médical à Cournon d'Auvergne a été acquis. Le bâtiment a fait l'objet de travaux sur l'exercice 2020 pour un montant de 2,9 millions d'euros. Des travaux

supplémentaires à hauteur de 0,7 million d'euros sont prévus sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2021. La date de mise en service est fixée au 30 mars 2021.

Les autres investissements prévus portent sur les investissements courants en R&D et en matériels de fabrication étant précisé que la fabrication requiert assez peu d'investissements spécifiques.

#### 1.4.3. Flux de financement

Les flux de financement du Groupe sont ceux découlant de :

- son endettement (nouveaux emprunts, remboursements d'emprunts, intérêts décaissés). Sur la période, le Groupe a :
  - souscrit de nouveaux emprunts bancaires ou tiré sur des lignes déjà existantes pour 58,1 millions d'euros dont le détail est présenté au paragraphe 1.3.4 du présent document ;
  - procédé au remboursement de ses dettes financières conformément aux échéanciers (1,6 million d'euros) ;
  - remboursé 2,3 millions de dettes de location ;
  - supporté 1,4 million d'euros de charges financières décaissées.

- sa relation avec ses actionnaires (augmentation de capital) : en juin 2020, LUMIBIRD a procédé à une augmentation de capital dont le montant encaissé net s'élève à 35,6 millions d'euros plus amplement décrite au paragraphe 1.1 du présent rapport.

## 2. Activité des sociétés du Groupe en 2020

### 2.1. Résultat de la société LUMIBIRD SA

LUMIBIRD SA agit, au sein du Groupe en qualité :

- d'entrepreneur pour l'ensemble des activités du Groupe, orientant les activités de recherche, de production et de commercialisation, et portant les équipes de direction et plus généralement l'ensemble des dépenses liées au développement du Groupe ;
- d'acteur principal dans le cadre d'un contrat spécifique liant le Groupe à un intégrateur de défense ;
- de principale filiale de commercialisation pour les produits lasers, dans la zone EMEA ;
- de holding financière, portant titres de participation et dettes financières. A ce titre, elle assure le financement de ses filiales.

Les résultats de LUMIBIRD se présentent synthétiquement comme suit :

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2020	Variation
Chiffres d'affaires	66,7	65,0	(1,7)
Résultat d'exploitation	7,7	-	(7,7)
Résultat financier	0,6	5,3	+4,7
Résultat exceptionnel	0,3	70,1	69,8
Participation	(0,5)	-	+0,5
IS (y compris intégration fiscale)	(0,5)	0,4	+0,9
<b>RESULTAT NET</b>	<b>7,6</b>	<b>75,9</b>	<b>68,3</b>

Le résultat net s'affiche à 75,9 millions d'euros, en amélioration de + 68,1 millions d'euros, se décomposant comme suit :

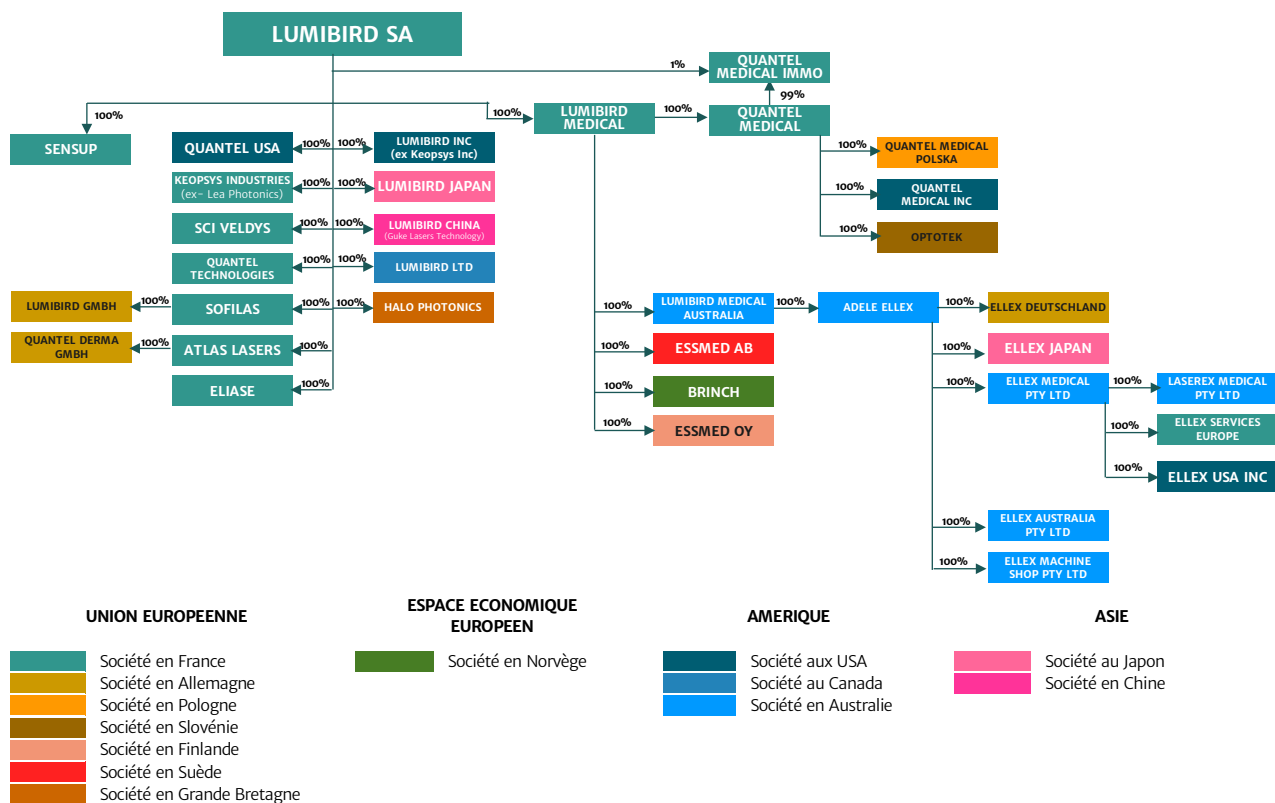
- 7,9 millions d'euros de diminution du résultat d'exploitation : la baisse de l'activité (- 1,7 millions d'euros en terme de chiffres d'affaires) s'accompagne du déploiement sur une année pleine de la politique de prix de transfert au sein du Groupe, faisant notamment porter à LUMIBIRD la charge de l'effort de Développement au sein de la division Photonique ainsi que les variations d'activités dues à la crise sanitaire ;
- + 4,7 millions d'euros d'amélioration du résultat financier en lien avec le gain de change réalisé grâce à la mise en place d'une couverture de change dans le cadre de l'acquisition des titres du Groupe Ellex ;
- + 69,8 millions d'euros d'amélioration du résultat exceptionnel lié à la génération d'une plus-value de cession des titres dans le cadre d'une opération de réorganisation de la branche médicale, conduisant au reclassement des titres de Quantel Médical sous LUMIBIRD Médical ;
- + 0,5 million d'euros lié à l'absence de réserve de participation en 2020, contrairement à 2019 ;
- + 0,9 million de produit fiscal, lié à l'amélioration des résultats du groupe d'intégration fiscale.





## 2.2. Activité des filiales

### 2.2.1. Organigramme du Groupe au 31 décembre 2020



L'organigramme ci-dessus reflète le Groupe au 31 décembre 2020. Il est précisé que, pour l'ensemble des sociétés présentées, le pourcentage de droits de vote ne diffère pas du pourcentage de capital.

L'organigramme du Groupe, vise à refléter l'organisation industrielle et managériale du Groupe :

S'agissant du marché de la photonique :

**Les activités de production laser s'articulent, autour des sociétés dédiées à la production que sont :**

→ **KEOPSY INDUSTRIES**, société basée à Lannion, portant les activités de conception et de fabrication des lasers à fibres et des amplificateurs à fibre développés originellement par Keopsys et LEA Photonics. LEA Photonics a développé une gamme de lasers à fibre et d'amplificateurs optiques pour les réseaux télécoms adaptés aux très longues distances, pour les réseaux complexes des métropoles urbaines et pour la fibre chez l'abonné (FTTH). Cette gamme utilise des composants développés et fabriqués en interne qui permettent de garantir des performances adaptées pour des applications industrielles et médicales.

Keopsys a développé une gamme de lasers à fibre impulsifs compacts et de fortes énergies utilisant des composants développés et fabriqués en interne et permettant de garantir des performances très adaptées au marché du LIDAR, lui permettant de devenir un spécialiste reconnu des technologies LIDAR dans les

secteurs de la défense, industriel, de la recherche scientifique et spatial.

- La gamme des lasers pulsés proposés par Keopsys Industries comprend :
  - L'infrarouge moyen (1,5 micron longueur d'onde à sécurité oculaire) ;
  - Les longueurs d'onde visible (vert) pour la détection d'obstacle pour le maritime ;
  - L'ultraviolet pour la détection d'aérosols ;
  - Les longueurs d'onde infrarouge moyen (2 microns et au-delà) pour la détection de polluants et les applications de défense.

Keopsys Industries a mis en place un outil industriel performant qui lui permet de fabriquer des produits complexes en volume important et à un coût maîtrisé.

- **QUANTEL USA**, société immatriculée dans le Montana, qui, dans sa branche laser, conçoit des lasers nanosecondes complémentaires des lasers fabriqués par LUMIBIRD aux Ulis.
- **QUANTEL TECHNOLOGIES**, dont l'usine de production est basée aux Ulis, qui conçoit des lasers solides et des diodes lasers pour des applications industrielles et scientifiques et pour les secteurs de la défense et du spatial.

**Les activités de production de systèmes LIDAR (qui utilise des composants optiques – lasers à fibre et amplificateurs optiques – développés et fabriqués par Keopsys Industries) s'articulent, autour des sociétés dédiées à la production que sont :**

- HALO-PHOTONICS, société britannique basée à Leigh acquise en décembre 2019, fabriquant des systèmes LIDAR de mesure de vent ;
- LUMIBIRD LTD, société Canadienne basée à Ottawa, organisée autour d'une équipe d'ingénieurs R&D mobilisée sur la conception de LIDAR ;
- SENSUP, société basée à Rennes et créée en 2013, qui développe des solutions techniques uniques et innovantes avec une équipe pluridisciplinaire spécialisée en optique, électronique, mécanique, software et traitement de signal sur une gamme de télémètres et de LIDAR compacts, à longue portée et à sécurité.

**Les activités de commercialisation des produits laser sont désormais pilotées par LUMIBIRD qui gère :**

- Le marché EMEA en direct, ou au travers de sa filiale Quantel GMBH pour les activités de SAV en Allemagne ;
- Le marché asiatique en direct ou au travers de ses filiales LUMIBIRD Japan (partenaire historique acquis le 24 mars 2017) et LUMIBIRD China (créé en juillet 2018), marché sur lequel la présence et les relations locales sont un facteur clé de développement ;
- Le marché américain, au travers de LUMIBIRD Inc., composée d'ingénieurs technico-commerciaux qui commercialisent l'ensemble de la gamme laser et accompagnent les clients et les prospects dans la définition de leurs besoins et des réponses techniques qui peuvent être développées ;

**Les activités de la division Médicale sont animées par QUANTEL MEDICAL, filiale créée en 1994 et basée à Cournon d'Auvergne, qui conçoit les produits destinés à l'ophtalmologie (lasers pour le traitement et échographes pour le diagnostic), et en assure la commercialisation à travers son réseau mondial constitué de plus de 100 distributeurs. Outre ce réseau de distribution, Quantel Médical s'appuie sur :**

- OPTOTEK MEDICAL, société slovène acquise en 2019, spécialisée dans le développement de solutions lasers et optiques pour des applications médicales ;
- QUANTEL MEDICAL Inc., qui commercialise sur le marché américain des lasers et échographes fabriqués et distribués par Quantel Médical,
- QUANTEL MEDICAL POLSKA, société de distribution créée en 2018 pour adresser les marchés d'Europe de l'Est ;
- LUMIBIRD MEDICAL OY (ex EssMed OY), LUMIBIRD MEDICAL AB (ex EssMed AB) et LUMIBIRD MEDICAL AS (ex EssMed AS), sociétés de distribution respectivement basées en Norvège, Finlande et Suède et adressant les marchés d'Europe du Nord ;
- ELLEX MEDICAL PTY et ELLEX MACHINE Shop, sociétés australiennes qui conçoivent, fabriquent et distribuent les produits de la gamme Ellex en Australie.
- ELLEX SERVICES Europe (France), ELLEX Japan (Japon), ELLEX USA (Etats-Unis), sociétés de commercialisation du secteur médical adressant respectivement les marchés européen, asiatique et d'Amérique du Nord.

Par ailleurs, le Groupe comprend également les sociétés suivantes :

- LUMIBIRD MEDICAL, holding de tête de la division Médicale, ayant vocation à animer l'ensemble de cette division ;
- VELDYS, société civile immobilière qui détient l'immobilier du site de production du Groupe situé à Lannion ;
- QUANTEL MEDICAL Immo, société civile immobilière qui détient l'immobilier du site de production de Cournon d'Auvergne, siège de l'activité « Médical » du Groupe ;
- QUANTEL DERMA GmbH, anciennement dénommée Wavelength Aesthetic GmbH. Cette société, acquise en septembre 2007, est basée à Erlangen près de Nuremberg en Allemagne. Depuis la cession de la division dermatologie en août 2012, cette société n'a plus d'activité ;
- ATLAS LASERS, société détenant les titres Quantel Derma GMBH, dépréciés à 100% (4,7M€), compte tenu de la cession de l'activité Dermatologie en août 2012. Elle n'a aucune activité depuis 2013 ;
- SOFILAS, société constituée en décembre 2007 et qui n'a aucune activité. Depuis 2014, elle détient les titres de Quantel GmbH ;
- ELIASE, société constituée en 2018 dans le cadre des opérations de réorganisation qui ont été réalisées en 2019 et qui sont décrites au paragraphe 1.2 du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 et qui n'a pas encore d'activité à ce jour.

Les chiffres clés des principales filiales de LUMIBIRD au 31 décembre 2020 vous sont présentés dans les annexes aux comptes sociaux, dans le paragraphe « titres de participation ».

### 2.2.2. Variation de périmètre au cours de l'exercice 2020

Afin d'assurer une meilleure lisibilité et coordinations des activités médicales, notamment à l'issue de l'acquisition d'Ellex et d'EssMed, le Groupe a procédé, au cours de l'exercice 2020, à un reclassement des titres de Quantel Medical (et ce faisant de ses filiales) sous LUMIBIRD Medical, sans impact sur les comptes du Groupe (s'agissant d'opérations réalisées entre sociétés sous contrôle commun).

### 2.2.3. Variation de périmètre depuis le début de l'exercice 2021

LUMIBIRD SA a annoncé, le 3 mars 2021 la signature d'un accord avec Saab en vue de l'acquisition de son activité Télémètres laser de Défense, implantée à Göteborg (Suède), représentant un chiffre d'affaires de plus de 10 millions d'euros sur la base de l'exercice clos au 31 décembre 2020. La réalisation de cette acquisition est soumise à des conditions suspensives, notamment l'obtention des autorisations requises auprès des autorités de régulation. La finalisation de l'opération est attendue pour le 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Dans le cadre de cette nouvelle acquisition, la société Goldcup 26878 AB (devenue LUMIBIRD Photonics Sweden AB), filiale détenue à 100% par LUMIBIRD, a intégré le périmètre du Groupe dans le but de porter les activités rachetées. LUMIBIRD Photonics Sweden AB n'a pas d'activité à la date du présent rapport.



### 3. RELATIONS ENTRE LUMIBIRD ET SES FILIALES

Le Groupe s'articule autour de la société LUMIBIRD SA et de ses filiales qui sont toutes détenues, directement ou indirectement, à 100%.

#### 3.1. Dirigeants communs

À la date du présent rapport :

- Monsieur Marc Le Flohic, Président-Directeur général de LUMIBIRD est également :
  - Président de Quantel USA, Quantel Medical USA, LUMIBIRD Inc., LUMIBIRD Japan, LUMIBIRD China, LUMIBIRD LTD ;
  - Gérant d'Atlas Lasers, Sofilas, de Veldys ;
  - Directeur Général de Keopys Industries ;
  - Représentant permanent de LUMIBIRD, elle-même présidente des filiales Quantel Medical, Keopys Industries, Sensup, Quantel Technologies, Eliase, LUMIBIRD Médical Australia ;
  - Directeur d'Adèle Ellex ;
  - Directeur d'Ellex Japan ;
  - Directeur d'Ellex USA.
- Monsieur Jean-Marc Gendre, Directeur général délégué de LUMIBIRD est également :
  - Président de Quantel Medical Polska ;
  - Gérant de Quantel Medical Immo ;
  - Directeur de Quantel Medical USA ;
  - Directeur d'Adèle Ellex ;
  - Directeur d'Ellex Deutschland ;
  - Directeur d'Ellex Japan ;
  - Directeur d'Ellex Australia ;
  - Directeur d'Ellex Medical Pty ;
  - Directeur d'Ellex Machine Shop ;
  - Directeur de Laserex ;
  - Directeur d'Ellex Services Europe ;
  - Directeur d'Ellex USA ;
  - Administrateur de LUMIBIRD Medical AB (ex EssMed-AB) ;
  - Directeur de LUMIBIRD Medical OY (ex EssMed OY) ;
  - Vice-président et administrateur de Brinch.

#### 3.2. Accords techniques ou commerciaux

Compte tenu de l'organisation du Groupe, dans lequel la société LUMIBIRD assure tout à la fois un rôle de holding et de société de commercialisation principale, les accords suivants existent au sein du Groupe :

- Convention de prestations de services entre LUMIBIRD et l'ensemble de ses filiales directes, portant sur l'encadrement du Groupe et l'exécution de missions commerciales, financières et administratives ;
- Convention d'approvisionnement entre LUMIBIRD et ses usines de production des activités Laser, au titre de laquelle LUMIBIRD commande exclusivement auprès de ses filiales les lasers scientifiques et industriels qu'elle vend en direct ou au travers de ses filiales de commercialisation dans la zone Asie ou aux Etats-Unis ;
- Convention de gestion de trésorerie entre LUMIBIRD d'une part et l'ensemble de ses filiales ;

- Convention d'intégration fiscale dont LUMIBIRD est la tête d'intégration (se référer au paragraphe 3.3 du présent rapport).

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2020 :

- Les usines du Groupe (Keopys Industries, Quantel USA, Quantel Technologies, Ellex Médical Pty, Optotek Medical) ont vendu, et continuent à vendre aux autres usines, des composants et lasers industriels ou médicaux fabriqués sur leurs lignes de production pour les besoins de production des usines acheteuses ;
- Les usines du Groupe (Keopys Industries, Quantel USA, Quantel Technologies, Quantel Medical, Optotek Medical, Ellex Medical Pty) ont vendu, et continuent à vendre aux filiales de commercialisation des composants servant à la constitution de stock de réparation et de vente de pièces détachées ainsi que pour les sociétés du périmètre Medical, des matériels médicaux revendus sur les marchés de prédilection de ses filiales de commercialisation ;
- La société LUMIBIRD Medical Australia a constitué un Groupe d'intégration fiscale australien regroupant l'ensemble des sociétés australiennes détenues à 100% directement ou indirectement par elle-même.

Enfin, il est rappelé que la convention d'animation conclue avec la société ESIRA, actionnaire majoritaire et holding animatrice du Groupe LUMIBIRD, dont l'objet est d'assister le Groupe LUMIBIRD dans la définition et la mise en place de sa stratégie globale (et approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 décembre 2019) a continué à s'appliquer. Cette convention ne donne pas lieu à rémunération.

#### 3.3. Intégration fiscale

Le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale chaque fois que cela est possible :

##### En France

Un périmètre d'intégration a été constitué : sont incluses dans le régime toutes les sociétés commerciales françaises détenues directement ou indirectement à au moins 95% par la Société au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La société française créée au cours de l'exercice 2019, LUMIBIRD Médical est incluse dans le périmètre d'intégration à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le groupe fiscal ayant comme tête de groupe la Société, celle-ci dispose au 31 décembre 2020 de 11,1 millions d'euros de déficits (contre 15,3 millions d'euros un an auparavant). Les 0,5 million d'euros de déficits propres dont la Société disposait au 31 décembre 2019 ont été transférés à Quantel Technologies dans le cadre de l'apport partiel d'actifs soumis au régime juridique des scissions réalisé en 2019, après obtention de l'accord de l'administration fiscale sur la réalisation de ce transfert.

##### En Australie

Un groupe d'intégration fiscale a été créé par LUMIBIRD Médical Australia : sont incluses dans le régime toutes les sociétés commerciales australiennes détenues directement ou indirectement par LUMIBIRD Medical Australia.

### 3.4. Cautions, avals et garanties

#### 3.4.1. Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante

(en K€)	31/12/2019	31/12/2020
Créances cédées non échues	-	-
Cautions données sur des marchés	19	116
Nantissements d'actifs incorporels et corporels	-	-
Nantissement de titres	-	-
Suretés réelles	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>116</b>

#### 3.4.2. Engagements hors bilan donnés ou reçus dans le cadre de l'endettement

(en K€)	31/12/2019	31/12/2020
Créances professionnelles cédées	-	-
Cautions ou lettres d'intention	900	900
Gages et nantissements d'actifs incorporels et corporels	6 481	7 936
Gages et nantissement de titres	35 000	140 000
Privilèges de prêteurs de deniers	4 821	5 729
Suretés réelles	46 303	153 665
<b>TOTAL</b>	<b>47 203</b>	<b>154 565</b>

Les cautions mentionnées correspondent à celles données par LUMIBIRD SA à la Banque Populaire du Massif Central pour couvrir toutes les lignes de financement court terme de Quantel Medical, pour un montant maximum de 900 K€.

Toutes les sûretés ci-dessus mentionnées couvrent des dettes portées au bilan. Le montant indiqué correspond au montant total de l'engagement donné au moment de la conclusion des emprunts sous-jacents. Le capital restant dû des emprunts couverts par ces engagements s'élève au 31 décembre 2020 à 45 905 K€.

Par ailleurs, dans le cadre de l'opération de structuration de sa dette d'acquisition, la Société a reçu l'engagement de :

- son pool bancaire de (i) financer à hauteur de 41,5 millions d'euros supplémentaires (enveloppe confirmée) des opérations de croissance externe sur des cibles autorisées, aux conditions détaillées au paragraphe 1.3.4 du présent rapport et de (ii) financer à hauteur de 41,5 millions d'euros supplémentaires, sous réserve de l'accord d'un comité de crédit (enveloppe non confirmée) des opérations de croissance externe sur des cibles éligibles, aux mêmes conditions financières que celles de l'enveloppe confirmée ;
- son pool obligataire de (i) financer à hauteur de 41,5 millions d'euros supplémentaires (enveloppe confirmée) des opérations de croissance externe sur des cibles autorisées, aux conditions détaillées au paragraphe 1.3.4 du présent rapport et de (ii) financer à hauteur de 5,0 millions d'euros supplémentaires, sous réserve de l'accord d'un comité de crédit (enveloppe non confirmée) des opérations de croissance externe de cibles éligibles, aux mêmes conditions financières que celles de l'enveloppe confirmée.

#### 3.4.3. Opérations avec des apparentés

Pour une description des accords passés entre LUMIBIRD et ses filiales, le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 3.2 du présent rapport.

## 4. AUTRES INFORMATIONS

#### Prêts inter-entreprises et délais de règlement

Il est précisé qu'à la date du présent rapport, la Société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans à des microentreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant. Par ailleurs, conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-4 du Code de commerce, il vous est rendu compte dans les tableaux ci-après, de la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes et créances de la Société à l'égard de ses fournisseurs et clients par date d'échéance.



*Fournisseurs, factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, article D.441-4 I. 1° du Code de commerce*

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
<b>A-Tranches de retard de paiement</b>	Nombre de factures	-	93	7	-	3	103
	Montant total des factures concernées (TTC)	-	1 570	30	-	15	1 616
	% du montant total des achats de l'exercice	-	3%	-	-	-	3%
<b>B-Factures exclues du A relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées</b>	Nombre de factures exclues			0			
	Montant total des factures exclues			0			
<b>C-Délais de paiement de référence utilisés</b>	Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Légal : France : 45 jours net / contractuel Étranger : 30 jours net				

*Clients, factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, article D.441 I. 2° du Code de commerce*

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
<b>A - Tranches de retard de paiement</b>	Nombre de factures	-	133	28	14	106	281
	Montant total des factures concernées (TTC)	-	3 956	890	191	1560	6 597
	% du montant total des achats de l'exercice	-	6%	1%	0%	2,5%	10%
<b>B - Factures exclues du A relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées</b>	Nombre de factures exclues			0			
	Montant total des factures exclues			0			
<b>C- Délais de paiement de référence utilisés</b>	Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Contractuel : France et Étranger : 30 jours net				

Les retards de paiement mentionnés dans le tableau ci-dessous sont principalement liés :

- pour 3,7 millions d'euros, aux factures émises vis-à-vis de filiales intragroupes pour lesquelles les règlements sont intervenus en janvier et février 2021 ;
- pour 1,5 million d'euros à des factures arrivant à échéance fin décembre et réglées le 4 janvier ;
- pour le solde (1,4 million d'euros), couverts par les avances et acomptes enregistrés au passif pour 0,8 million d'euros.

Pratiques anti-concurrentielles

Il est précisé que ni la Société, ni aucune entité du Groupe, n'a fait l'objet de poursuites ou condamnations pour pratiques anti-concurrentielles au cours de son existence.

**5. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Le Groupe a poursuivi ses efforts orientés vers la mise au point de nouveaux produits et l'amélioration des produits existants.

Le montant brut des dépenses engagées sur des projets de développement, qu'ils soient autofinancés, subventionnés, éligibles ou non au Crédit d'Impôt Recherche ou équivalent, au cours de l'exercice 2020, s'élève à 14 millions d'euros, dont 7 millions ont été activés et 7 millions ont été comptabilisés en charges de l'exercice.

**6. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE**

La présente Déclaration de performance extra-financière, établie au titre de l'exercice 2020, présente, en application de l'ordonnance n° 2017-1180 relative à la publication d'informations non financières transposant la directive Européenne 2014/95/UE, la façon dont le Groupe LUMIBIRD appréhende les enjeux sociaux, environnementaux, sociétaux induits par son modèle d'affaires.

La construction du Groupe LUMIBIRD depuis 2017, démarrée avec le rapprochement des groupes Keopsys et Quantel a induit un important travail de structuration, ainsi que la mise place d'une nouvelle organisation au cours de l'année 2019. Cette dernière vise également à homogénéiser les politiques de performance extra-financière et la démarche RSE globale du Groupe.

En 2019, l'appréhension des risques et enjeux du modèle d'affaires a été réalisée au niveau de la Direction générale du Groupe, avec le concours des directions de la qualité, des ressources humaines et de la direction financière. Une première cartographie des risques a alors été établie, et partagée avec les membres du Comité de direction. Ce premier exercice permet au Groupe d'initier le déploiement des politiques et des indicateurs clés de performance pertinents au regard des principaux risques identifiés.

La crise Covid-19 apparue au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 a mobilisé les ressources du Groupe afin de garantir que toutes les mesures aient été prises pour assurer la sécurité des salariés et des partenaires du Groupe, des financements, des approvisionnements et de l'activité en général. Les directions impliquées dans le projet ESG ont été particulièrement impliquées. De fait, le cadencement du plan ESG s'en est trouvé significativement affecté. La direction générale a donc redéployé son plan ESG sur un horizon 2021-2023, avec la réalisation sur 2020 :

- d'un approfondissement de son modèle d'affaires en intégrant mieux l'identification des parties prenantes ainsi que des risques et enjeux associés ;
- d'une revue de sa cartographie des risques en lien avec ce travail d'analyse ;
- d'une formalisation des termes de sa politique Achat.

Les informations présentées ci-après se situent sur un périmètre consolidé Groupe concernant les indicateurs sociaux et environnementaux. Une démarche d'extension du périmètre de reporting des autres informations extra-financières est en cours de déploiement.

### 6.1. Modèle d'affaires

L'objectif du Groupe LUMIBIRD est de permettre une démocratisation du laser, en proposant des solutions lasers innovantes et compétitives au plus grand nombre.

Fort de 50 années d'expérience, et maîtrisant les 3 technologies les plus en pointe du laser (Laser solides, diodes lasers, laser à fibre), le Groupe LUMIBIRD conçoit, fabrique et distribue des lasers hautes performances à usage scientifique (Laboratoires, recherche, Université), industriel (spatial, défense, capteur LIDAR) et médical (ophtalmologie). Il se positionne également sur la technologie des capteurs, représentant la 4<sup>ème</sup> révolution technologique dans le domaine de la photonique.

De taille intermédiaire, l'effectif moyen du Groupe s'élevant à 846 personnes sur 2020, pour un chiffre d'affaires de 126,7 millions d'euros en données publiées, fruit du regroupement des groupes Quantel et Keopsys, et très actif dans le domaine des croissances externes, LUMIBIRD reste plus agile qu'un grand groupe diversifié et plus puissant qu'une société de technologies mono-application. Entreprise de haute technologie d'envergure internationale, le Groupe a réalisé en 2020, 20% de son chiffre d'affaires en France (-27% par rapport à 2019), 23% dans les autres pays d'Europe (+17% par rapport à 2019), 23% sur la zone Canada, Etats-Unis, Amérique Latine (+32% par rapport à 2019), 23% sur la zone Asie-Pacifique (+49% par rapport à 2019) et 11% dans le reste du monde.

L'ambition du Groupe, réaffirmée au travers de sa « roadmap 2020-2023 » est de se positionner comme leader - tant technologique que commercial - dans les secteurs de la Photonique et du Médical avec :

- Un renforcement dans le marché de l'ophtalmologie - diagnostic et traitement - via une présence mondiale renforcée ;
- Un renforcement de sa stratégie de fournisseur en équipements d'origine (OEM) pour d'autres acteurs du secteur médical ;

- Un renforcement dans les marchés des capteurs LIDAR pour accompagner les développements des marchés des véhicules autonomes, de l'éolien et du scan3D ;
- Un renforcement dans le secteur spatial et le secteur de la défense, pour accompagner l'évolution du secteur en Europe et en Amérique du Nord.

Pour cela, il s'appuie sur sa capacité d'innovation et d'industrialisation :

- Innovation, pour concevoir des produits toujours plus performants et adaptés aux contraintes des utilisateurs finaux, notamment en matière de miniaturisation, de puissance, de précision ;
- Industrialisation, pour ajuster la capacité à la forte demande des marchés et produire à un coût toujours plus compétitif. Les étapes de la production d'un laser restent aujourd'hui essentiellement manuelles, mais les process et les lignes de production mis en place par LUMIBIRD s'inscrivent dans cette culture d'industrialisation et de « lean manufacturing ».

Cette capacité d'innovation reste une source de valeur ajoutée majeure pour le Groupe, qui en conserve la maîtrise, au travers des brevets qu'il dépose, du contrôle qu'il assure sur l'assemblage des produits (pas de recours à la sous-traitance) et sur la fabrication des composants critiques.

Dans la mesure où il ne dispose pas des ressources suffisantes pour renouveler en même temps tous les produits de ses différentes gammes, le Groupe concentre ses investissements sur les produits dont le succès commercial est le plus probable et pour lesquels il a ou aura l'expertise technique appropriée.

Son organisation opérationnelle et juridique décline cette orientation stratégique avec :

- Le déploiement de 2 divisions (Médicale, représentant 46% du chiffre d'affaires du Groupe en 2020 et Photonique représentant 54% du même chiffre d'affaires), auxquelles sont rattachées les entités juridiques animées par une équipe de direction commune mettant en œuvre la stratégie du Groupe ;
- Dans la division Photonique, l'articulation des activités de production, de R&D et de SAV autour de centres opérationnels d'une part et de commercialisation d'autre part autour de LUMIBIRD SA - agissant en qualité d'animateur et de principale société de commercialisation.

Les centres opérationnels du Groupe sont situés :

- Pour la division Photonique en France (Lannion, Les Ulis, Le Barp, Cesson-Sévigné) aux Etats-Unis (Bozeman), au Canada (Ottawa) et en Angleterre (Worcester) ;
- Pour la division Médicale en France (Cournon d'Auvergne), en Slovénie (Ljubljana) et, depuis l'acquisition de la branche Laser et Ultrasons d'Ellex le 30 juin 2020, en Australie (Adelaïde) ;

Ses filiales de commercialisation sont situées en France (LUMIBIRD SA, Quantel Médical, Ellex Services Europe), en Europe (Pologne, Suède, Finlande, Norvège, Allemagne), en Chine, au Japon, aux Etats-Unis, au Canada en Australie. Dans les zones où le Groupe n'est pas implanté commercialement, il a recours à 110 distributeurs.



>>> LUMIBIRD >>>

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020

Le modèle d'affaires ainsi décrit peut se schématiser comme suit :

NOS RESSOURCES	POUR FAIRE QUOI ? Proposer des solutions lasers innovantes	NOTRE CREATION DE VALEUR
<b>Humaines</b> <ul style="list-style-type: none"><li>839 collaborateurs dans 13 pays</li><li>(effectif au 31 décembre 2020)</li></ul>		<b>Une équipe fidèle et engagée autour de valeurs fortes</b> <ul style="list-style-type: none"><li>14% de croissance des effectifs à périmètre constant</li><li>6% de taux départ de CDI</li></ul>
<b>Intellectuelles</b> <ul style="list-style-type: none"><li>7 sites de R&amp;D</li><li>145 collaborateurs R&amp;D</li></ul>	Concevoir des produits innovants permettant à nos clients de grandir	<b>De la propriété intellectuelle</b> <ul style="list-style-type: none"><li>14 M€ de dépenses de développement dont 50 % activés</li></ul>
<b>Industrielles</b> <ul style="list-style-type: none"><li>10 usines de production</li><li>421 collaborateurs en production</li></ul>	Acheter des composants et matières critiques en liant un partenariat durable avec nos fournisseurs	<b>Une solidité financière accrue</b> <ul style="list-style-type: none"><li>CA : 126,7 M€ (+14,5%)</li><li>EBE : 23,7 M€ (+12,8%)</li><li>ROC : 14,1 M€ (+11,2%)</li></ul>
<b>Commerciales</b> <ul style="list-style-type: none"><li>13 filiales de commercialisations</li><li>107 collaborateurs</li></ul>		
<b>Financières</b> <ul style="list-style-type: none"><li>trésorerie brute : 80,3 M€</li><li>dettes financières : 88,3 M€</li><li>dettes d'acquisition :<ul style="list-style-type: none"><li>35 M€ tirées</li><li>105 M€ tirables</li></ul></li></ul>	Produire des solutions lasers de haute qualité, sûres, adaptées aux besoins des clients	<b>Des intégrations récentes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Ellex (06-2020)</li><li>Essmed (07-2020)</li><li>Optotek (08-2019)</li><li>Halo-Photonics (12-2019)</li></ul>
<b>Ethiques : les engagements RSE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Code de comportements</li><li>Politique de compliance</li><li>Politique d'achats</li></ul>	Vendre, distribuer et installer nos solutions lasers en offrant un service après-vente assurant la durabilité des produits	<b>Une empreinte environnementale limitée</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Emission GES : 462 T/CO<sub>2</sub></li><li>Consommation énergétique maîtrisée : 5 148 MWh (84% électricité)</li></ul>

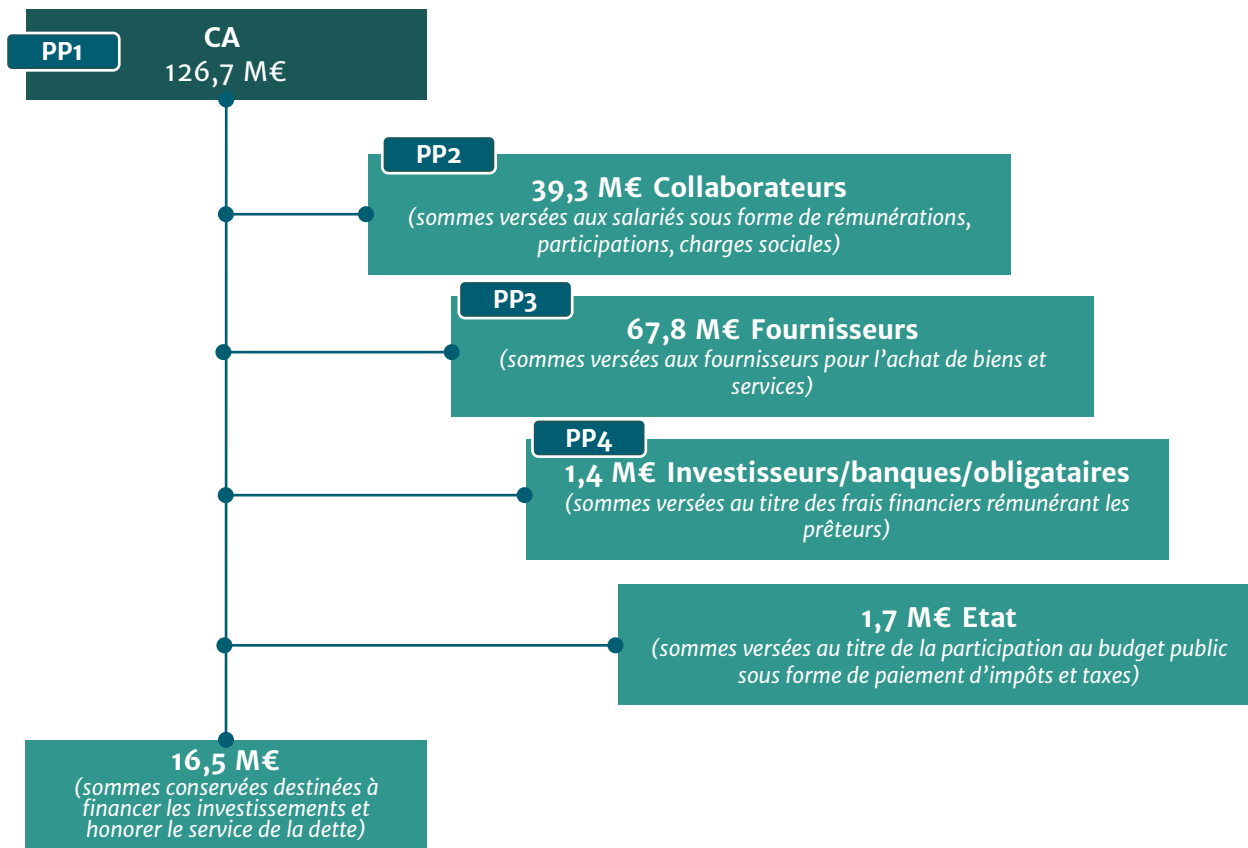
La pérennité du modèle repose sur la solidité des interactions que le Groupe est en mesure de bâtir avec ses parties prenantes. Cette solidité repose sur une bonne identification de ces dernières et la bonne compréhension des attentes de chacun. Le travail mené courant 2020 a permis d'établir la cartographie suivante :

PARTIES PRENANTES PRINCIPALES	ATTENTES / MODES D' ACTIONS
<b>Clients (PP1)</b>	<p><u>Attentes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Respect des réglementations</li> <li>➤ Respect des caractéristiques techniques du produit / Etudes</li> <li>➤ Apport de solutions techniques innovantes et durables (gestion de l'obsolescence)</li> <li>➤ Respect de la confidentialité des résultats</li> <li>➤ Bon rapport qualité/prix</li> <li>➤ Prise en compte d'une démarche éco-citoyenne et éco-responsable</li> </ul> <p><u>Mode d'influence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Référencement du Groupe en qualité de fournisseurs (audit, engagement d'achats responsables)</li> <li>➤ Non renouvellement de marchés/contrats</li> <li>➤ Non-paiement des factures</li> </ul>
<b>Salariés (PP2)</b>	<p><u>Attentes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Attractivité des postes (évolution carrière, intérêts mission, valeurs)</li> <li>➤ Equité, égalité</li> <li>➤ Prise en compte du bien-être, de la santé et de la sécurité au travail</li> <li>➤ Prise en compte d'une démarche éco-citoyenne et éco-responsable</li> </ul> <p><u>Mode d'influence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Turnover</li> <li>➤ Dialogue social</li> <li>➤ Réputation sur les réseaux sociaux</li> </ul>
<b>Fournisseurs (PP3)</b>	<p><u>Attentes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Définition claire des spécificités techniques</li> <li>➤ Contractualisation sur un prix, une quantité et une durée assurant une visibilité financière suffisante</li> </ul> <p><u>Mode d'influence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prix</li> <li>➤ Délai d'approvisionnement</li> </ul>
<b>Communauté financière PP4</b> (actionnaires, investisseurs, banque, assurances, autorité des marchés)	<p><u>Attentes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Visibilité long terme sur la stratégie</li> <li>➤ Communication régulière , échange avec le dirigeant</li> <li>➤ Rentabilité et équilibre financier durable</li> <li>➤ Respect des réglementations</li> <li>➤ Gestion des risques (industriels, financiers, extra-financiers)</li> </ul> <p><u>Mode d'influence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Analyse, notation, complain or explain</li> <li>➤ Montant des primes d'assurances et champs des garanties</li> <li>➤ Evolution des titres détenus</li> <li>➤ Etendue des financements proposés</li> </ul>





Sur 2020, les valeurs créées par le Groupe se sont partagées comme suit :



La démarche RSE du Groupe, a pour ambition de promouvoir et consolider ce modèle d'affaires en intégrant les attentes de toutes les parties prenantes. Sa construction, son déploiement et sa mise en œuvre est un levier de croissance important en ce qu'elle permettra de répondre aux 4 enjeux principaux identifiés :

- Développer une relation de confiance avec nos clients, permettant le développement durable de l'écosystème et des marchés sur les technologies les plus innovantes ;
- Fidéliser, motiver et impliquer positivement les collaborateurs dans la stratégie et participer à leur évolution ;
- Nouer des partenariats solides et pérennes avec nos fournisseurs, capables de progresser et de grandir avec le Groupe ;
- S'inscrire dans une démarche globale citoyenne (garantissant un seuil élevé d'exigence en terme d'éthique des affaires) et éco-responsable (garantissant la préservation de l'écosystème).

### 6.2. Principaux risques extra-financiers

Au vu de ce modèle d'affaires, de son ambition, de ses parties prenantes, le Groupe a effectué en 2020 une revue de la première cartographie de ses risques extra-financiers. Cette revue a impliqué, comme en 2019 les Directions Générale, Finance, RH et Qualité.

L'univers des risques se base sur l'analyse des textes réglementaires applicables à la Déclaration de Performance Extra-Financière, notamment la liste des informations citées dans le décret 2017-1265, le modèle d'affaires, l'intention des parties prenantes et les enjeux principaux identifiés. Chaque risque identifié a fait l'objet d'une cotation prenant en compte la gravité et la probabilité d'occurrence du risque. La cotation a été réalisée avant prise en compte des mesures

et politiques mises en place pour atténuer les effets des risques.

Cette cartographie validée par la direction générale, conduit le Groupe à maintenir son analyse 2019 des 5 risques extra-financiers principaux :

- Risques sur les talents et les compétences ;
- Risques sur les produits ;
- Risques liés à la dégradation de la relation avec les clients ;
- Risques sur les systèmes d'information ;
- Risque d'une prise en compte insuffisante des conséquences du changement climatique.

L'interaction entre les enjeux du modèle, les risques associés et les politiques/démarches déployées peut se synthétiser comme suit :

ENJEUX	RISQUES	POLITIQUE / DEMARCHE	ODD
Accompagner durablement nos clients en proposant des solutions techniques innovantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur la relation client</li> <li>Sur les produits</li> <li>Sur les talents et les compétences</li> <li>Sur les systèmes d'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique Qualité</li> <li>Roadmap R&amp;D</li> <li>Politique RH</li> </ul>	
Impliquer les collaborateurs sur la stratégie du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur les talents et compétences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique RH</li> </ul>	
Développer une relation durable avec les fournisseurs critiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur les produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique Achats</li> </ul>	
S'inscrire dans une démarche environnementale et citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur la relation client</li> <li>Sur les talents et compétence</li> <li>Sur la prise en compte insuffisante des enjeux environnementaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démarche RSE</li> <li>Démarche éthique</li> </ul>	



### 6.2.1. Risque sur les talents et les compétences

La démarche d'innovation ne peut se concevoir sans une gestion des talents efficace, permettant au Groupe :

- de disposer d'une équipe dirigeante qualifiée et motivée pour animer la stratégie du Groupe, dans les différents domaines de spécialité ;
- de disposer de compétences techniques très spécialisées dans les domaines de l'optique et de l'optoélectronique, sur tous les métiers de l'entreprise de la conception en R&D à la production et au SAV, sans oublier les services supports : Achats, Supply Chain, Informatique, Qualité, Finance, Ressources Humaines, etc...
- de concevoir des produits de grande qualité et répondant aux enjeux technologiques de la Société et de ses clients ;
- de fabriquer lesdits produits avec le niveau de qualité et de sécurité requis.

Pour ce faire, le Groupe se doit en permanence d'attirer, motiver, former en continu et fidéliser un personnel hautement qualifié dans les domaines de la R&D, de la conception et de la fabrication, du support technique et des ventes.

L'environnement actuel se caractérise par une raréfaction des ressources humaines et d'une hyper concurrence des organisations. Si le Groupe n'arrivait pas à attirer et retenir ses talents, l'avance technologique dont il dispose s'en trouverait entamée et plusieurs programmes de développement fortement retardés, voire annulés. Le Groupe pourrait alors voir ses parts de marché réduites et sa réputation d'entreprise innovante entamée.

Le Groupe entend couvrir ce risque par la définition et le déploiement d'une politique Ressources Humaines adaptée, et intégrant les objectifs de développement durable des Nations-Unies suivants :

- **ODD 3** : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et à tout âge ;
- **ODD 4** : assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;
- **ODD 5** : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ;
- **ODD 8** : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;
- **ODD 10** : réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

Cette politique, dont les principes sont d'ores et déjà arrêtés par la Direction générale doit être formalisée et déployée dans le Groupe au cours du second trimestre 2021.

### 6.2.2. Risque sur les produits

#### 6.2.2.1. Risque sur le caractère innovant des produits

Les marchés sur lequel le Groupe intervient font l'objet de multiples et constantes évolutions technologiques et réglementaires.

Le groupe maîtrise 3 des 4 grandes technologies de laser et, fort d'une avance technologique avérée (notamment dans les technologies des lasers à fibre), il s'attache à maintenir et développer une gamme de produits innovante, répondant et anticipant les besoins du marché. A ce titre, il se positionne en acteur majeur de la 4ème révolution technologique du

secteur de la photonique, par le développement des capteurs LIDAR.

Si le Groupe abandonnait ou n'était pas en mesure de déployer sa démarche d'innovation, ce dernier perdrait sa position de leader sur les lasers à fibre, pourrait ne pas percevoir les tournants technologiques à venir et ne pas se positionner sur les marchés en devenir.

Afin de couvrir ce risque, le Groupe s'attache à déployer une roadmap « Développement » moyen long terme lui permettant de maintenir son avance technologique tout en affectant ses ressources sur des projets de développement en lien avec les attentes du secteur, le plus en amont possible.

Cette roadmap identifie de 50 projets dont 20 sont jugés prioritaires.

#### 6.2.2.2. Risque sur la qualité des produits

Les produits commercialisés par le Groupe sont extrêmement complexes et leur fabrication nécessite une vigilance particulière.

La position concurrentielle de LUMIBIRD sur ses marchés très technologiques s'appuie également sur la qualité des produits qu'il conçoit, fabrique et distribue. L'enjeu pour le Groupe est tout à la fois de maintenir sa réputation, ses parts de marché, ainsi que de veiller à la sécurité de ses clients.

#### 6.2.2.3. Risque sur l'approvisionnement et la relation avec les fournisseurs

Pour pouvoir fabriquer ses produits LUMIBIRD fait appel à des fournisseurs tiers, notamment afin de s'approvisionner en composants spécifiques tels que des cristaux lasers pour les lasers solides, des cellules de Pockels, des flashes ou encore des diodes lasers et des fibres optiques pour tout type de lasers ainsi que des transmetteurs ultrasons, des instruments optiques à haute précision, des lampes à fente, des bio-microscopes et des galvanomètres à miroir pour les lasers médicaux.

Pour tous ces composants, considérés comme critiques, le Groupe retient, dans la mesure du possible, au moins deux fournisseurs pour être en mesure de négocier les prix et de faire face à une éventuelle défaillance de l'un d'entre eux.

Les principaux enjeux liés au choix de ses fournisseurs pour le Groupe sont les suivants :

- Eviter un approvisionnement mono-source rendant le Groupe dépendant de la santé financière de son fournisseur, de la politique qualité de celui-ci, ainsi que de la stabilité politique ou sanitaire du pays où se situe ce dernier ;
- Garantir une politique d'achat responsable dans le cadre de laquelle les fournisseurs s'engagent en matière de respect de critères environnementaux et de respect des droits de l'homme, en cohérence avec les objectifs de développement durable des Nations-Unies :
  - ODD12 – établir des modes de consommation et de production durable ;
  - ODD16-15 – réduire nettement la corruption et les pratiques des pots-de-vin sous toutes leurs formes.Dans ce cadre, le Groupe est amené à demander à ses fournisseurs l'obtention de certificat de conformité aux directives REACH, RoHS, CMRT (restreignant l'usage de substances toxiques, dangereuses ou rares), aux principes généraux de respect des droits de l'homme, de lutte contre l'esclavage et le travail forcé.

En 2020, le Groupe s'est attaché à formaliser cette politique achat qui sera déployée sur le second trimestre 2021.

### 6.2.3. Risque lié à la relation client

Les exigences des clients de LUMIBIRD, sur des produits à haute valeur ajoutée technologique, sont fortes en matière de qualité des produits, de réactivité des services, de respect des délais.

Une attention particulière doit être portée sur la satisfaction clientèle, au risque d'entacher l'image de marque du Groupe et sa position concurrentielle sur ses marchés.

L'efficacité des process qualité en lien avec la satisfaction client peut se mesurer au travers :

- de la mesure d'un taux de renouvellement de commandes ou de sollicitation dans le cadre d'appel d'offres R&D ;
- d'enquêtes de satisfaction (réalisées en interne, ou par des prestataires externes) ;
- du taux de retour client ;
- du suivi des incidents de paiement et de leur nature.

### 6.2.4. Risque lié à la sécurité des systèmes d'information

LUMIBIRD s'appuie sur un système d'information en cours d'évolution, qui répertorie l'ensemble des données nécessaires à la conception, la fabrication, la distribution des produits, et plus généralement celles nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des services du Groupe.

Dans le cadre de ses activités vers les acteurs de la défense, des mesures particulières de sécurité sont prises visant à garantir la complète étanchéité des données.

LUMIBIRD considère le risque de piratage de ses données ou de cyberattaque induisant une perte de données comme critique, sa survenance pouvant porter sévèrement atteinte à la continuité de l'activité du Groupe ainsi qu'à son image de marque. Un vol de données techniques pourrait par ailleurs faire perdre à LUMIBIRD sa position de leader sur certains marchés.

Au cours de l'exercice 2020, et malgré le fait qu'aucune donnée sensible n'a été compromise, le Groupe a subi une fraude aux moyens de paiement par usurpation d'identité réalisée via un piratage de la boîte de messagerie d'un cadre dirigeant.

En 2020 ont été réalisés :

- un renforcement des protocoles de sécurité des accès (double authentification, politique de mot de passe, information sur les techniques de Phishing) ;
- un redéploiement des serveurs améliorant la disponibilité et la sécurité des serveurs et des données ;
- un audit des systèmes d'information incluant des tests d'intrusion ayant donné lieu à des recommandations et un plan d'action.

### 6.2.5. Risque lié à la prise en compte de l'empreinte environnementale

L'empreinte écologique des activités de LUMIBIRD reste limitée, ses processus de fabrication ne nécessitant pas l'usage de produits polluants ou ne générant pas l'émission de rejets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement. Seule la consommation énergétique est de nature à induire une émission de gaz à effet de serre (GES) que le Groupe souhaite dans un premier temps contrôler.

Si les activités de production et de R&D du Groupe sont peut sujettes à l'émission de GES, LUMIBIRD considère que son empreinte carbone n'est pas nulle du fait :

- de la commercialisation mondiale de ses produits, nécessitant l'usage de transports aériens et routiers pour l'acheminement de ses produits ;
- de la location géographique de ses sites : malgré l'usage croissant des outils de communications modernes (visioconférence, messagerie interne), les déplacements des équipes entre sites sont encore fréquents.

Le Groupe souhaite suivre son empreinte carbone et se fixer des objectifs d'amélioration en la matière. La première étape a consisté à recenser l'impact carbone de ses installations. En 2021, le Groupe va s'attacher à obtenir et recenser son impact carbone lié aux activités de transport des personnes et des produits. A l'issue de ce travail de recensement, il se fixera un objectif de réduction de son empreinte et un plan d'action adéquat.

## 6.3. Politiques et démarches mises en œuvre / indicateurs

Le travail de structuration du Groupe et de ses Directions autour des enjeux extra-financiers a fait l'objet d'une remise à plat courant 2019 et qui devait trouver à se finaliser en 2020. La crise sanitaire a mobilisé une partie des ressources centrales du Groupe et bousculé les priorités. La finalisation des principales politiques destinées à la couverture des principaux risques financiers n'a pu aboutir et se trouve décalée sur 2021. Le cadre est désormais prêt pour formaliser les politiques et rendre systématique les dispositifs jugés essentiels pour faire face aux enjeux extra financiers du Groupe.

### 6.3.1. Politique ressources humaines

La gestion des ressources humaines repose sur des valeurs fortes. L'attachement à ces valeurs fondamentales se traduit concrètement sur le terrain. Au centre de ces valeurs : la recherche constante de la meilleure réponse aux attentes des clients et des consommateurs, avec des solutions industrielles sécurisées, compétitives, innovantes et durables.

L'expertise et l'engagement de ses collaborateurs sont une des principales forces du Groupe. Motivation des salariés et valorisation des ressources humaines sont donc placées au cœur de la politique sociale du Groupe.

La diversité des métiers et des activités du Groupe, leur fort potentiel de développement, d'innovation et de challenges personnels, offrent au Groupe la possibilité d'une politique de ressources humaines dynamique et personnalisée.

L'environnement actuel se caractérise par une raréfaction des ressources humaines et d'hyper concurrence des organisations. Le capital humain étant une ressource clé pour le Groupe, ce dernier s'attache à améliorer :

- sa visibilité, au travers de sa participation à différents salons professionnels, à sa communication sur les réseaux sociaux, à l'accueil de stagiaires de différents niveaux pour faire connaître le Groupe et ses métiers ;
- son attractivité au travers d'une politique sociale humaine et motivante : embauche en contrat à durée indéterminée, intégration des collaborateurs, politique de rémunération adaptée aux marchés et assurant une part variable incitative, mobilité géographique et au sein de l'organisation ;

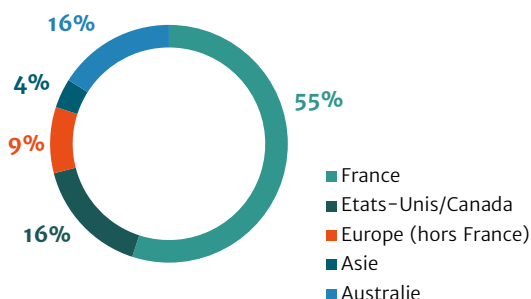


- le bien-être et la santé/sécurité de ses collaborateurs au travail, via notamment :
    - des lieux de travail propices aux activités réalisées ;
    - un développement des nouveaux modes de travail, dans un environnement multi sites et multi pays : télétravail, moyens de communication moderne (visio-conférence, messagerie Groupe ...);
    - un suivi médical adapté aux activités exercées (et notamment visites médicales oculaires spécifiques et régulières pour tout collaborateur travaillant directement sur les produits lasers) ;
    - la mise en place de règles sanitaires strictes et de protocoles de travail adaptés à la situation sanitaire Covid-19.
  - la politique de développement des compétences, au travers :
    - d'une politique de recrutement ouverte sur la diversité des compétences, des talents et des parcours, et favorisant la mobilité interne ;
    - d'un accompagnement des besoins de formation, interne et externe, tout au long de la carrière ;
    - de la mise en place d'une cartographie métiers qui permettra de définir ensuite les référentiels de compétence. Ces référentiels serviront à mesurer le niveau de compétence des collaborateurs et faciliteront les passerelles entre fonctions et niveaux
- en calibrant les besoins de formation et/ou accompagnement ;
  - de la création d'une revue annuelle des effectifs et des organisations ayant pour objectif de mesurer le niveau de performance des organisations, d'identifier les écarts en fonction des évolutions futures et de définir des plans d'actions pour les personnels reconnus comme performants et/ou à potentiel.
- sa cohésion sociale, au travers :
    - de la mise en place d'une organisation hiérarchique matricielle croisant les périmètres de responsabilité et les périmètres géographiques, permettant aux équipes de différents sites de travailler ensemble sur leur domaine de compétence et de développer un sentiment d'appartenance Groupe ;
    - de l'animation d'un dialogue social de qualité, ininterrompu depuis plusieurs années, fondé sur le respect et le dialogue ;
    - de la mise en place, tout début 2020, d'une Union Economique et Sociale unique sur le périmètre France, ouvrant la voie à une organisation sociale intégrée et à un dialogue social actif : en 2020 a été signé le premier accord de participation couvrant l'ensemble des salariés français.

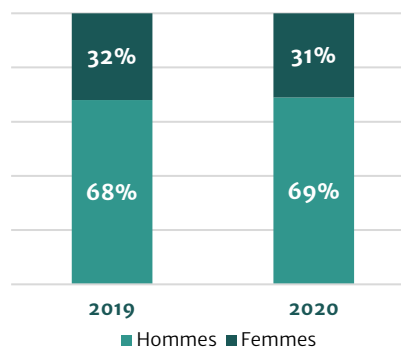
6.3.1.1. Effectifs

A DATE	2019	2020	%	Taux turnover
<b>TOTAL EFFECTIF GROUPE</b>	<b>604</b>	<b>839</b>		
Nombre de CDI (périmètre constant)	514	585	14%	6%
Croissance externe	-	191		
Nombre de CDI (Groupe)	514	776	51%	
% / effectif Groupe	85%	93%		
Nombre de CDD (périmètre constant)	90	62	-31%	
Croissance externe	-	1		
Nombre de CDD (Groupe)	90	63		
% / effectif Groupe	15%	7%		

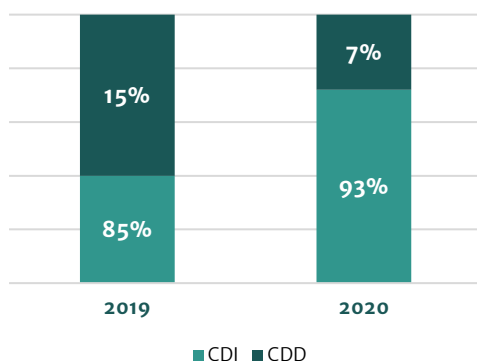
Répartition des effectifs par zone géographique



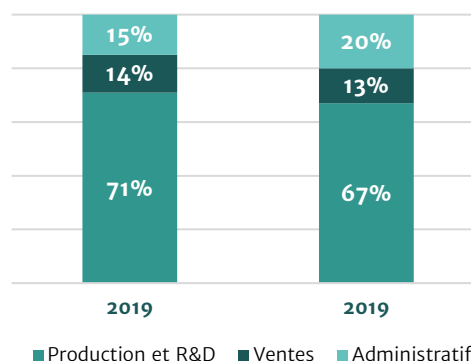
Répartition des effectifs par sexe



Répartition des effectifs par contrat



Répartition des effectifs par activité



Moyen	2019	2020	%
<b>TOTAL EFFECTIF MOYEN GROUPE</b>	<b>567</b>	<b>846</b>	<b>49%</b>
Périmètre constant	567	652	15%
Croissance externe		198	
Dont Hommes	382 67%	584 69%	
Dont femmes	185 33%	262 31%	
Dont cadres	201 35%	264 31%	
Dont non cadres	366 65%	588 69%	

	2019	2020
<b>TOTAL EFFECTIF MOYEN GROUPE</b>	<b>567</b>	<b>846</b>
<b>FRAIS DE PERSONNEL (M€)</b>	<b>32,2</b>	<b>39,3</b>
Salaires et charges sociales	30,6	37,9
Participation / intéressements	0,8	0,4
Actions gratuites	0,8	1,0

Le Groupe s'attache à assurer :

- compte tenu de son modèle d'affaire, une part prédominante des effectifs « Etudes et Fabrication »
- une part prédominante des contrats à durée indéterminée, ceci garantissant l'efficacité, sur le long terme, de la politique de gestion des talents ;
- une pyramide des âges équilibrée, assurant une transmission harmonieuse des compétences entre les générations ;
- l'accès du Groupe aux personnes en situation de handicap : au 31 décembre 2020, le Groupe employait 21 personnes en situation de handicap (dont 14 en France), contre 16 un an plus tôt.

### 6.3.1.2. Formation

Accroître la performance globale et gérer l'organisation de la manière la plus efficiente possible par un effectif qualifié, bien formé et professionnel est un des engagements du Groupe. Dans une période de transformation, il est important de mobiliser les ressources et dispositifs pour favoriser la montée en compétence des collaborateurs, les accompagner

dans l'évolution de leur métier et des technologies. La formation continue doit soutenir l'amélioration en continu du personnel et de l'organisation. Elle se traduit :

- par un partage des compétences en interne, au sein du Groupe ;
- par un plan de formation, en France, très perturbé par l'impossibilité de réaliser des formations en présentiel une bonne partie de l'année.

Le ciblage des besoins de formation est déterminé par l'entretien annuel de progrès et l'évaluation des compétences professionnelles de chaque collaborateur. Privilégier l'offre de formation locale, intra entreprise et formations internes permet au Groupe d'offrir à l'ensemble de ses collaborateurs une meilleure accessibilité à la formation. Le dispositif au niveau Groupe est en cours d'évolution et l'analyse systématique des entretiens permettra de construire le plan de formation au plus près des besoins disponibles à partir d'avril 2021.



### 6.3.1.3. Respecter les personnes

Le respect des personnes est une valeur fondamentale du Groupe. Elle passe par :

- le respect de l'égalité de traitement, à tout instant ;
- le respect de l'intégrité physique de l'ensemble des parties prenantes, en ce inclus les salariés.

#### 6.3.1.3.1. Assurer une égalité de traitement

Convaincu que la mixité et la diversité constituent de véritables facteurs d'efficacité et de modernité en son sein, le Groupe considère que l'égalité professionnelle doit permettre aux hommes et aux femmes de bénéficier d'un traitement égal en matière d'accès à l'emploi, d'accès à la formation professionnelle et de rémunération.

Elle s'appuie sur deux principes :

- Une égalité des droits entre femmes et hommes, impliquant la non-discrimination entre les collaborateurs en raison du sexe, de manière directe ou indirecte ;
- Une égalité des chances visant à remédier, par des mesures concrètes, aux inégalités qui peuvent être rencontrées par les hommes ou les femmes dans le domaine professionnel.

En outre, pour un même travail ou un travail de valeur égale, le Groupe met en œuvre une politique salariale volontariste afin d'assurer l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.

En matière de recrutement, le Groupe s'engage à ce que son processus de recrutement, qu'il soit externe ou dans le cadre de la mobilité interne, se déroule dans les mêmes conditions entre les hommes et les femmes. Ce processus retient des critères fondés sur l'exercice des compétences requises.

Pour favoriser l'égalité des chances d'accéder à tous les postes à pourvoir dans l'entreprise, les femmes et les hommes bénéficient d'un processus de recrutement identique. Le mode opératoire d'entretien de recrutement fait uniquement référence au niveau d'études, à la nature des diplômes, aux expériences passées et compétences requises.

En matière de formation, le Groupe garantit l'égalité d'accès des femmes et des hommes à la formation professionnelle, quel que soit le type de formation. L'accès à la formation professionnelle est un facteur essentiel d'égalité entre les hommes et les femmes dans le développement de leur carrière.

Plus généralement, le Groupe veille à créer un environnement de travail exempt de toute discrimination en rapport avec l'âge, l'origine, l'appartenance religieuse ou ethnique, le handicap, ou tout autre critère.

#### 6.3.1.3.2. Santé et sécurité

La sécurité des personnes est une priorité. Les équipes HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement) du Groupe ont pour mission de comprendre, anticiper et remédier aux situations à risques. Ceci impose :

- une réflexion permanente avec l'ensemble des acteurs de l'entreprise, notamment avec les autres directions et les équipes de production et de R&D, pour que chaque décision intègre la santé et la sécurité ;
- déploiement d'une veille réglementaire, le suivi de formation HSE ;

- un suivi du respect des réglementations en vigueur et une communication coordonnée avec les autorités de l'Etat ;
- une collaboration constructive avec les instances du CSE, le CSSCT avec des réunions trimestrielles locales et une annuelle au niveau national.

Toutes les installations ou modifications d'installations sont réalisées en respectant scrupuleusement le cadre réglementaire en liaison avec les référents HSE en France.

Aux États-Unis, les installations sont conformes aux normes de l'OSHA (*Occupational Safety & Health Administration*).

En Australie, les règles WHS (*Work Health and Safety*) sont appliquées, avec un suivi par un groupe de salariés d'Ellex qui forment un comité WHS.

Les aspects hygiène et sécurité sont traités par le CSE qui se réunit chaque trimestre dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il est à noter qu'à ce jour, aucun accord en matière de santé et de sécurité au travail n'a été conclu avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel.

Le niveau de qualification des personnels opérant sur site est particulièrement élevé. Le parcours de formation au poste de travail est par ailleurs complété par des sessions de formations régulières, ciblées sur les aspects risques électriques et laser.

Les dépenses engagées au niveau de la prévention des risques relèvent soit des investissements, soit des dépenses courantes :

- En ce qui concerne les investissements, il y a ceux qui ont trait directement à la prévention des risques et à la protection de l'environnement, mais il peut s'agir aussi d'investissements effectués pour le maintien de l'outil industriel, pour l'augmentation de la capacité ou pour l'introduction de nouveaux produits, et qui obligatoirement prennent en compte ce sujet. Dans ce cas, les montants correspondants sont difficilement identifiables ;
- Le même principe s'applique aux dépenses courantes. En effet, les préoccupations HSE sont intimement liées à toutes les dépenses courantes au sein des sites industriels. De même, les activités de prévention et de contrôle font partie du quotidien des salariés sur leur lieu de travail, au travers de leur activité professionnelle. Pour ces raisons, l'identification des dépenses pour répondre spécifiquement à ces diverses réglementations est difficile et ne permet pas de donner une information chiffrée reposant sur des critères facilement identifiables et contrôlables.

Une attention toute particulière est portée aux risques spécifiques aux lasers : rayonnement laser et risques électriques. L'organisation du travail est orientée vers la minimisation de ces risques : laboratoires individuels, port de lunettes obligatoire, respect des principes de sécurité électrique, visite médicale régulière.

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe a comptabilisé 3 accidents du travail et aucune maladie professionnelle, contre 6 accidents du travail et 3 maladies professionnelles en 2019. Le nombre d'accidents intègre la totalité des événements déclarés quelle que soit la gravité et les circonstances, en particulier les accidents de trajets.

### 6.3.2. Politiques innovations et qualités

Le Groupe conçoit et fabrique des produits dédiés aux marchés du médical, des capteurs LIDAR, de la défense et du spatial, du scientifique et de l'industriel. La maîtrise des performances technologiques, de la fiabilité et des coûts est essentielle pour assoir le leadership dans ses activités et en garantir leur pérennité.

La politique de qualité LUMIBIRD, partagée au sein du Groupe, a pour but d'améliorer la performance de LUMIBIRD afin de satisfaire les besoins et attentes de ses clients. Le Groupe s'est fixé comme objectif :

- L'innovation (pour conquérir de nouveaux marchés en développant de nouveaux produits et applications et optimiser les méthodes de recherche et innovation au sein du Groupe) ;
- La performance (pour améliorer l'efficacité des procédés, maintenir la compétitivité du Groupe, réduire les délais) ;
- La fiabilité (visant à améliorer la performance des produits, contrôler la fabrication, nos activités et nos fournisseurs externes) ;
- La compétence (par l'amélioration des compétences de la direction et du personnel par la mise en place d'une politique de formation permanente).

#### 6.3.2.1. Innovation

S'agissant de la politique d'innovation, la direction R&D a établi un plan d'innovation pluriannuel ainsi qu'une liste des projets de développement en cours, classé par ordre de priorité. Ce plan est régulièrement présenté et revu par la Direction générale.

A ce jour, les équipes R&D sont mobilisées sur plus de 50 projets dont 20 sont jugés prioritaires pour le développement du Groupe.

Les indicateurs du département R&D sont les suivants :

	2019	2020
Effectif R&D (à date)	ND	145
% sur l'effectif total	-	17%
Dépenses brutes de R&D	9,3 M€	14,0 M€
En % du CA	8,5%	11,0%
Dont Dépenses capitalisées	6,4 M€	7,0 M€
Crédit Impôt Recherche généré (France)	2,4 M€	2,6 M€

#### 6.3.2.2. Qualité

##### 6.3.2.2.1. Sécurité des consommateurs

Les produits fabriqués et commercialisés par le Groupe sont destinés à être utilisés par des professionnels des secteurs médicaux, industriels et de la défense. Ils ne sont en aucune façon destinés à être utilisés par des consommateurs. Cependant, toutes les mesures sont prises afin de respecter au moins les normes européennes et américaines et de veiller à informer les utilisateurs sur les risques encourus et la nécessité éventuelle d'utiliser des lunettes de protection adaptées.

Sur l'année 2020, aucune mise en cause ou demande de mise en cause des produits du Groupe dans des cas de blessures de personnes ou de matériels n'a été enregistrée.

##### 6.3.2.2.2. Qualité technique des produits

Chaque produit, avant expédition fait l'objet d'un contrôle qualité (réalisé par des équipes dédiées) avant envoi des produits au client qui permet de s'assurer :

- du bon fonctionnement du produit ;
- du respect des spécificités attendues par le client ;
- de la bonne innocuité des produits.

Par ailleurs, un service après-vente, mobilisé dans chaque usine du Groupe et déployé dans chaque filiale de commercialisation, au plus près du client, assure la résolution des problèmes techniques des produits, sous ou hors garantie.

La réflexion entamée en 2019, est toujours en cours au sein du Groupe pour décliner la politique qualité au sein des différentes directions (R&D, production, achat), et définir les indicateurs pertinents nécessaires à la mesure de leur efficacité.

	2020
Nombre de centres opérationnels	10
Dont certifiés	6
%	60%

### 6.3.3. Politique achat – sécurité des approvisionnements

La politique achat du Groupe s'inscrit dans la continuité des politiques qualité et d'innovation, Afin de garantir un approvisionnement continu, répondant aux exigences techniques attendues et garantissant des délais d'approvisionnement sécurisants, la politique achat s'est fixée comme objectif de :

- partager et diffuser les bonnes pratiques en matière de multisourcing. Pour tous les composants sensibles, le Groupe retient, dans la mesure du possible, au moins deux fournisseurs pour être en mesure de négocier le prix et de faire face à une éventuelle défaillance de l'un d'entre eux (l'objectif étant de disposer d'au moins 2 fournisseurs par référence, chaque fois que c'est possible) ;
- mutualiser les cotations des fournisseurs en matière de tarifs, de qualité des produits, de délais approvisionnement ;
- déployer une démarche responsable en choisissant des partenaires engagés sur les exigences éthiques, sociales et environnementales du Groupe.

La politique a été formalisée en 2020 et doit être déployée au sein du Groupe dès 2021. une réflexion est en cours pour définir les indicateurs pertinents nécessaires à la mesure de leur efficacité parmi lesquels :

- la part des achats couverts par une l'obtention, de la part des fournisseurs, des certificats REACH, RoHS, CMRT ;
- la part des achats couverts par une revue qualité des fournisseurs ;

Sur l'année 2020, les achats de composants et matières des sites français (représentant 33% des achats du Groupe sur cette même année) sont couverts par des fournisseurs certifiés à hauteur de 27%. L'ambition du Groupe est :

- relever ce seuil à 50% à horizon 2023 ;
- étendre cette exigence à tous les sites de production du Groupe.





### 6.3.4. Politique environnementale

#### 6.3.4.1. Lutte contre les pollutions

Les sociétés du Groupe ont essentiellement un rôle d'assembleur à partir de composants optiques, mécaniques ou électroniques achetés auprès de leurs fournisseurs. L'impact de leur activité sur l'environnement est donc faible, d'autant que les précautions nécessaires sont prises pour :

- éliminer tout risque de rayonnement laser en dehors des laboratoires équipés à cet effet ;
- faire traiter les substances dangereuses (utilisées en quantité limitée) à une société spécialisée.

#### 6.3.4.2. Optimiser les consommations

L'impact environnemental du Groupe se mesure essentiellement en termes de consommation électrique. Les activités des sociétés du Groupe n'entraînent pas spécifiquement de serre ou de nuisances majeures en termes de bruit et de nuisances olfactives.

Pour autant, le Groupe entend se fixer un objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre après recensement de toutes les sources d'émission. Il a par ailleurs

d'ores et déjà souhaité s'engager sur une réduction des déplacements des équipes, en ligne avec les pratiques mises en place pendant les périodes de confinement et de couvre-feu : recours aux réunions en visio-conférence, au télétravail régulier.

Il n'existe aucun problème ou impact connu concernant l'utilisation des sols, l'adaptation aux conséquences climatiques ou la biodiversité.

S'agissant de la consommation énergétique, elle est principalement le fait de ses usines. Le Groupe contrôle, dans la mesure du possible, sa consommation d'énergie, en particulier au niveau de la régulation des salles blanches qui constituent un des plus gros postes de consommation. Les investissements susceptibles de réduire la consommation globale d'énergie sont étudiés avec soin, le service « Achats » étant force de proposition en la matière : choix des imprimantes / typologie d'éclairage / projet d'isolation. Les nouveaux locaux de son centre administratif de Rennes (opérationnel en avril 2020) sont implantés dans un immeuble HQE. Le nouveau centre opérationnel de Couron d'Auvergne a été conçu en intégrant des modes d'éclairage et de chauffage HQE.

Globalement au niveau des centres opérationnels, les consommations ont été les suivantes :

En millions d'euros	2019	2020	Variation 2020/2019 (%)
<b>Gaz (MWh)</b>			
Site Français	472	475	1%
Autres sites	NC	357	-
<b>TOTAL GAZ</b>	-	<b>832</b>	-
<b>Électricité (MWh)</b>			
Sites Français	2 946	2 948	-
Autres sites	NC	1 369	-
<b>TOTAL ELECTRICITE</b>	-	<b>4 317</b>	-
<b>GES émis (Tonnes équivalent CO<sub>2</sub>) par Millions € de CA Groupe</b>			
Sites Français	2,5	2,9	14%
Autres sites	NC	2,0	-
<b>TOTAL GES EMIS</b>	-	<b>3,6</b>	-

En matière de démarche en faveur de l'économie circulaire, le Groupe procède à la récupération obligatoire des déchets chimiques et électroniques (traitement assuré par des sociétés spécialisées), recycle les cartons, ampoules et piles. Les matériels informatiques sont également donnés à des associations spécialisées.

En matière de consommation des matières, un axe d'innovation du Groupe porte sur :

- la mise en place de plateformes communes, permettant de rationaliser l'usage de composants (et de matières), axant la valeur ajoutée sur la conception (le capital intellectuel) ;
- la démocratisation du laser, qui passera par le développement de laser meilleur marché (conception différente et moins gourmande en matériaux), dans un horizon de 5 à 10 ans.

### 6.3.5. Politique en matière d'éthique

Agir avec intégrité, honnêteté et équité est une composante clé de la performance durable, et une valeur absolue du Groupe. La crise sanitaire que le monde subit depuis 2020 a conduit indéniablement à un certain éclatement des équipes (multiplication du télétravail, réduction des réunions ou rassemblement en présentiel). L'internationalisation du Groupe induit par son développement économique et les croissances externes structurantes en 2019 et 2020 a également contribué à cet éclatement des équipes.

C'est pourquoi la Direction générale a jugé nécessaire de formaliser un code de comportement rappelant à tous les engagements éthiques du Groupe. Ce code doit être diffusé à tous les salariés d'ici la fin mars 2021 et sera intégré au « welcome package » de tout nouveau salarié.

#### 6.3.5.1. Actions en matière de respect des droits de l'homme

##### 6.3.5.1.1. RGPD

En conformité avec le Règlement Général de l'Union européenne sur la protection des données (UE 2016/679) du 27 avril 2016, le Groupe LUMIBIRD s'attache à mettre en place une politique permettant de garantir le respect des dispositions légales.

Un audit a été réalisé fin 2019 sur les principales fonctions supports ainsi que sur 2 sites français. A l'issue de cet audit, un groupe de travail a été constitué, piloté par la direction de la qualité, et incluant les directions finance, ressources humaines et systèmes, pour définir un plan d'actions et le déployer au sein du Groupe au cours de l'exercice 2020. Un *Data Protection Officer* externe a été nommé et organise, avec l'équipe projet, les processus et la documentation adéquats.

##### 6.3.5.1.2. Autres actions en matière de respect des droits de l'homme

Compte tenu des marchés sur lesquels il opère, le Groupe ne juge pas utile d'engager d'autres actions spécifiques sur les droits de l'homme, bien qu'il respecte les droits de l'homme déclarés au niveau national et international.

#### 6.3.5.2. Lutte contre la corruption

Le Groupe ne tolère aucune forme de corruption ou de détournement, y compris l'extorsion et les pots-de-vin, en vue d'obtenir un avantage commercial dans la conduite de ses affaires et est engagé à se conformer aux lois en vigueur dans tous les pays dans lesquels il opère. Les procédures en place depuis la mise en place d'un outil informatique ERP permettent un contrôle des signatures des commandes de ventes autant que celles d'achats. Ces procédures sont encadrées dans des tarifs, barèmes et commissions clairement établis.

Au cours de l'exercice 2020, le Groupe a formalisé :

- un code de comportement intégrant notamment les bonnes conduites à adopter en matière de lutte contre la corruption qui doit être déployé dans toutes les filiales du Groupe au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 ;
- une « *compliance policy* » qui, après validation par la Direction générale, va être diffusée et signée par toutes les filiales du Groupe et rappelant les engagements du Groupe en matière de lutte anti-corruption.

#### 6.3.5.3. Lutte contre l'évasion fiscale

Le Groupe LUMIBIRD a toujours adopté une politique fiscale raisonnable, visant à garantir ses intérêts tout en préservant les relations de confiance avec les Etats d'implantation.

Les équipes financières du Groupe, quel que soit leur pays d'implantation, s'engagent, avec le support d'un conseil fiscal Groupe et de conseils locaux le cas échéant, à respecter les obligations fiscales nationales et internationales.

A travers l'établissement de sa politique de prix de transfert, refondue ces 2 dernières années compte tenu des opérations de restructuration opérées, une vigilance particulière a été portée par le Groupe sur les respects des dispositions fiscales nationales et internationales, et la localisation des profits au regard de la valeur ajoutée générée, sans logique d'optimisation fiscale.

Des divergences techniques peuvent cependant apparaître à l'occasion de contrôles, pouvant induire des contentieux fiscaux liés principalement à l'interprétation de textes et à l'exécution par le Groupe de ses obligations fiscales. Le cas échéant, des provisions sont enregistrées dans les comptes afin de refléter les conséquences de ces divergences.

Au cours de l'exercice 2020, un contrôle fiscal portant sur les exercices 2016 à 2018 a été conduit et s'est achevé sans aucun redressement.

#### 6.3.5.4. Autres sujets éthiques

Compte tenu de son activité, les sujets de lutte contre la précarité alimentaire, le gaspillage alimentaire, le respect du bien-être animal sont peu significatifs et ne font pas l'objet d'une politique particulière.

#### 6.3.5.5. Actions de partenariat

Le Groupe participe au travers de ses cadres et de son Président à de nombreux organismes professionnels ou universitaires et notamment le Pôle de Compétitivité de Bordeaux avec ALPhA Route des Lasers / Aquitaine Développement Innovation, la participation au GIMRA, le suivi du master Sciences des médicaments, de l'Institut d'optique Graduate School.

## 7. ÉVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

### 7.1. Faits postérieurs à la clôture

A la date du présent rapport de gestion, la Société n'a pas connaissance de changement significatif de la situation financière du Groupe survenu depuis le 31 décembre 2020.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel postérieur à la clôture susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

### 7.2. Événements récents

Le 3 mars 2021, le Groupe LUMIBIRD a annoncé la signature d'un accord avec Saab en vue de l'acquisition de son activité Télémètres laser de Défense, implantée à Göteborg (Suède), représentant un chiffre d'affaires de plus de 10 millions d'euros sur la base de l'exercice clos au 31 décembre 2020. La réalisation de cette acquisition est soumise à des conditions suspensives, notamment l'obtention des autorisations requises auprès des autorités de régulation. La finalisation de l'opération est attendue pour le 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Si cette acquisition se concrétisait, LUMIBIRD offrirait à ses clients Européens dans le domaine de la Défense une plus large gamme de lasers et de télémètres, de la courte à la longue portée, pour une couverture de marché accrue. Cette acquisition donnerait également un accès immédiat pour l'ensemble des produits à un plus large panel de clients européens.

L'acquisition de cette activité, que LUMIBIRD connaît en tant que fournisseur de composants clés depuis plus de 15 ans est un premier pas vers une consolidation de marché européen des lasers et Télémètres de Défense et s'inscrit dans le cadre du plan Stratégique 2021-2023 du Groupe LUMIBIRD.



### 7.3. Stratégie

Dans le cadre de sa stratégie globale, l'ambition du Groupe, réaffirmée au travers de sa « roadmap 2020-2023 » est de se positionner comme leader – tant technologique que commercial – dans les secteurs de la Photonique et du Médical avec :

- Un renforcement dans le marché de l'ophtalmologie – diagnostic et traitement – via une présence mondiale renforcée ;
- Un renforcement de sa stratégie de fournisseur en équipements d'origine (OEM) pour d'autres acteurs du secteur médical ;
- Un renforcement dans les marchés des capteurs LIDAR pour accompagner les développements des marchés des véhicules autonomes, de l'éolien et du scan3D ;
- Un renforcement dans le secteur spatial et le secteur de la défense, pour accompagner l'évolution du secteur en Europe et en Amérique du Nord.

Un plan stratégique sur 3 ans a été préparé et présenté au marché le 25 janvier 2021, concomitamment à la publication du chiffre d'affaires annuel 2020. Pour plus d'informations sur le modèle d'affaires du Groupe, le lecteur est invité à se référer au paragraphe 6.1 du présent rapport.

### 7.4. Perspectives d'avenir et informations sur les tendances

Après avoir suspendu ses objectifs dans le contexte de la pandémie de Covid-19, LUMIBIRD aborde l'exercice 2021 avec confiance, fort d'un carnet de commandes fourni confirmant la reprise sur les différents marchés du Groupe.

A horizon 2023, le Groupe entend poursuivre sa stratégie de croissance mixte, organique et externe, pour doubler son chiffre d'affaires actuel (données publiées). Soutenu par des marchés porteurs, la capacité d'innovation et l'impact des synergies commerciales, l'objectif de croissance organique est de 8 à 10% en moyenne sur les trois prochaines années. En termes de rentabilité, au-delà des synergies attendues, la performance des achats, la rationalisation de la *supply chain* et une intégration verticale croissante doivent contribuer à un objectif de taux de marge d'EBE situé dans une fourchette de 20 à 25% à partir de 2021.

## 8. ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE

Le Groupe opère dans un environnement réglementaire complexe et évolutif. Selon la division et la juridiction concernées, la réglementation applicable peut prendre la forme d'autorisations d'exportation ou de commercialisation de produits lasers ou médicaux du Groupe. Le Groupe est également soumis, dans l'exercice de ses activités, à une réglementation RSE de plus en plus contraignante.

### 8.1. Réglementation applicable à l'exportation de produits lasers par le Groupe

La réglementation applicable à la division Photonique du Groupe impose essentiellement, dans certains cas, l'obtention d'autorisations auprès des autorités nationales d'exporter certains composants ou systèmes Lasers sensibles à des tiers ou à des entités du Groupe situées dans des pays autres que les pays de fabrication des composants concernés.

En particulier, certains produits de la division Photonique du Groupe fabriqués en Europe sont assujettis à la réglementation européenne sur l'exportation de biens à double usage, dans le cadre du Règlement (CE) n° 428/2009 du Conseil du 5 mai 2009. A titre d'exemple, certaines versions des produits MERION ou Q-SCAN du Groupe entrent dans la catégorie n°6 (« Capteurs et lasers ») de l'Annexe I de ce règlement. Conformément à la réglementation, l'exportation de ces produits par le Groupe vers des pays tiers (situés en dehors de l'Union européenne) est soumise à autorisation des autorités nationales (en France, le ministre chargé de l'industrie). Parfois, l'autorisation demandée et obtenue par le Groupe prend la forme d'une licence globale qui est valable pour des exportations vers un ou plusieurs utilisateurs finaux spécifiques et/ou dans un ou plusieurs pays tiers spécifiques. Pour la France, la procédure d'obtention d'une autorisation passe par le dépôt d'un dossier auprès de la direction générale des entreprises et peut prendre plusieurs mois.

Aux Etats-Unis, un dispositif similaire s'applique via la réglementation « EAR » (*Export Administration Regulations*) qui soumet l'exportation de produits à double usage fabriqués aux Etats-Unis, à un régime d'autorisations délivrées par le département du commerce des Etats-Unis (plus spécifiquement, le *Bureau of Industry and Security au sein du United States Department of Commerce*) en fonction des pays d'exportation. Cette réglementation s'applique en particulier aux exportations par Quantel USA de certaines versions des CFR, DRL et MERION. Par ailleurs, certains produits de la division « Photonique » du Groupe fabriqués aux Etats-Unis sont soumis à la réglementation américaine « ITAR » (*International Traffic in Arms Regulations*) qui est plus contraignante que la réglementation « EAR » dans la mesure où elle concerne des composants américains liés à la défense nationale des Etats-Unis. La réglementation « ITAR » s'applique notamment à l'exportation par Quantel USA de lasers de guidage fabriqués et fournis à des filiales françaises du Groupe dans le cadre du contrat avec Thales et pour lesquels le Groupe est tenu d'obtenir une autorisation d'exportation délivrée par le ministère des affaires étrangères des Etats-Unis (*United States Department of State*). Les procédures américaines impliquent le dépôt de dossiers auprès des autorités compétentes et sont généralement longues et coûteuses. Les délais moyens d'obtention des autorisations aux Etats-Unis sont de quelques mois pour les autorisations « EAR », trois mois pour les autorisations « ITAR » dites « DSP5 » (relatives aux exportations de produits) et six à douze mois pour les autorisations « ITAR » dites « TAA » (relatives aux exportations de données techniques).

### 8.2. Réglementation applicable à la commercialisation de produits médicaux par le Groupe

Outre les règles relatives à l'exportation de produits lasers, le Groupe est également soumis à des réglementations sur la commercialisation de produits médicaux auprès du public.

En Europe, les produits conçus et fabriqués par la division Médicale doivent être conformes aux exigences essentielles de la Directive CE n°93/42 du Conseil du 14 juin 1993 relative aux dispositifs médicaux dont les dispositions seront remplacées, à compter du 26 mai 2021, par celles du Règlement 2017/745/UE du 5 avril 2017 relatifs aux dispositifs médicaux. Ces exigences essentielles tiennent principalement à la sécurité d'utilisation des produits par les utilisateurs et imposent des obligations au Groupe de test et de transparence de ses produits médicaux, avant toute mise sur le marché, ainsi que de suivi de sécurité et de traçabilité des dispositifs post-commercialisation.

Aux Etats-Unis, les produits de la division Médicale fabriqués et commercialisés par le Groupe sur le territoire américain sont systématiquement soumis à l'exigence d'obtention d'une homologation par la « FDA » (*Food and Drug Administration*). Dans la quasi-totalité des cas, il s'agit d'une procédure simplifiée dite « 510K » qui se réfère à des homologations existantes de produits considérés comme équivalents. Cette procédure d'homologation nécessite la rédaction d'un dossier qui comprend la description du produit et de sa structure technique ainsi que les résultats d'un certain nombre de tests assurant la compatibilité du produit avec les normes techniques et de sécurité en vigueur pour le patient et le personnel soignant. Usuellement le processus dure trois mois mais les éventuelles questions posées par la FDA peuvent rallonger ce délai.

En Australie, le DFAT (*Department of Foreign Affairs and Trade*) impose un contrôle strict des exportations vers certains pays ; Ellex a mis en place un processus interne de compliance avec ces règles. Certains pays sont sous embargo, d'autres nécessitent l'obtention d'une autorisation.

Enfin, les produits de la division Médicale du Groupe sont également soumis aux normes techniques internationales permettant la certification des produits. Les principales exigences sont détaillées dans la norme médicale IEC n°60601-1 et complétées par d'autres normes spécifiques ou relatives à la catégorie du produit médical (par exemple, norme médicale IEC n°60601-2-22 pour les lasers). Par ailleurs, en tant que concepteur et fabricant de produits médicaux, la division Médicale a également l'obligation de respecter les dispositions organisationnelles de la norme ISO 13485, relative aux exigences des systèmes de management de la qualité (SMQ), et celles relatives au MDSAP (*Medical Device Single Audit Program*) pour la commercialisation des produits aux Etats-Unis, au Canada, au Brésil, au Japon et en Australie.

### 8.3. Règlementation RSE applicable à LUMIBIRD

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe est tenu de respecter certaines réglementations ayant trait à la protection de l'environnement restreignant notamment l'usage, le stockage ou le rejet dans la nature de substances chimiques ou dangereuses utilisées pour la fabrication de produits lasers. Les principaux textes applicables en la matière sont la Directive (UE) n°2011/65 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 (dite directive « RoHS »), modifiée par la Directive (UE) n°2015/863 du 31 mars 2015 dont les dispositions sont entrées en vigueur au 22 juillet 2019 pour les produits de la division Photonique et entreront en vigueur au 22 juillet 2021 pour les produits de la division Médicale et le Règlement (CE) n°1907/2006 du

Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 (dite règlement « REACH ») dans l'union européenne ainsi que l'ACPEIP (Administration pour le contrôle de la pollution causée par les produits d'information électronique) de 2006 en Chine.

Le Groupe est en outre tenu de respecter des obligations de collecte, de démantèlement et de recyclage des composants électriques et électroniques en fin de vie, au titre de la Directive (CE) n°2002/96 du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003.

## 9. Affectation des résultats

### 9.1. Proposition d'affectation des résultats

Il sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit un bénéfice d'un montant de 75.903.814,10 euros :

- à hauteur de 403.701,50 euros, au compte de réserve légale, portant ce dernier de 1.842.986,70 euros à 2.246.688,20 euros (soit 10% du capital social) ;
- à hauteur de 75.500.112,60 euros, au compte « Report à nouveau » dont le solde serait ainsi porté de + 3.388.195,90 euros à + 78.888.308,50 euros.

### 9.2. Dividendes

La Société n'a pas déclaré ni payé de dividendes sur ses actions au cours des trois derniers exercices. Elle n'a pas l'intention d'en distribuer au titre de l'exercice 2020.

La Société n'a pas fixé de politique particulière en matière de distribution de dividendes. Elle se réserve la possibilité d'offrir à ses actionnaires le choix du paiement du dividende en actions dans l'hypothèse où elle déciderait une distribution de dividendes.

**10. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIETE LUMIBIRD SA**

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau suivant fait apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices :

En milliers d'euros	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital	8 832	15 771	16 754	18 430	22 467
Nombres d'actions ou parts sociales en capital	8 096 015	15 035 456	15 035 456	18 429 867	22 466 882
<b>Opérations et résultats d'exercice</b>					
Chiffre d'affaires	30 220	35 215	56 669	66 711	65 017
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(346)	866	6 601	9 016	76 565
Impôts sur les résultats	702	1 390	451	(577)	403
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(120)	1 683	(1 638)	7 829	75 904
Résultat distribué	-	-	-	-	-
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,04	0,15	0,47	0,44	3,43
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,01)	0,11	(0,11)	0,42	3,38
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	145	135	134	60
Montant de la masse salariale	-	7 428	7 117	3 703	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	-	3 336	3 445	1 841	-

**11. FILIALES ET PARTICIPATIONS**

En vous rendant compte de l'activité de la Société, nous vous avons exposé l'activité de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle.

Le tableau des filiales et participations est présenté dans l'annexe aux comptes sociaux.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société n'a, au cours de l'exercice écoulé, pris aucune participation dans le capital de sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française.

Conformément aux dispositions de l'article R.233-19 du Code de commerce, nous vous précisons que la Société n'a procédé, au cours de l'exercice écoulé, à aucune aliénation en application des dispositions de l'article L.233-29 du Code de commerce relatif aux participations réciproques.

**12. ACTIONNARIAT DES SALARIES**

Au 31 décembre 2020, la Société n'a mis en place aucun plan d'épargne entreprise ou interentreprises permettant aux salariés d'acquérir directement ou indirectement des actions Quantel ou des sociétés qui lui sont liées.

À cette date, il n'existait aucun fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) permettant aux salariés de la Société d'investir indirectement en actions LUMIBIRD.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a, au cours de sa réunion du 1<sup>er</sup> avril 2019, décidé l'attribution gratuite de

182.000 actions au profit de 39 collaborateurs de la Société et de certaines sociétés liées. La date d'acquisition définitive des actions gratuites a été fixée au 1<sup>er</sup> avril 2022, soit une période d'acquisition de trois ans, sous réserve que :

- le bénéficiaire ait été de façon continue et ininterrompue, au cours de la période d'acquisition, et soit, au terme de la période d'acquisition, titulaire d'un contrat de travail valide au sein de la Société ou d'une société liée au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce ; et
- les conditions de performance fixées par le Conseil d'administration soient atteintes.

Ce plan d'attribution gratuite d'actions a fait l'objet d'un rapport spécial du Conseil d'administration, établi en application de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, présenté à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2020, sur les 182 000 actions gratuites qui ont été formellement attribuées aux bénéficiaires, 169 000 sont encore en vigueur, 13 000 actions étant caduques en raison du départ des bénéficiaires.

Il vous est également précisé qu'au cours de sa séance du 31 mars 2020, le Conseil d'administration a décidé l'adoption d'un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions au profit de deux salariés du Groupe, contenant des termes identiques à ceux du plan décidé par le Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> avril 2019 à l'exception de la période d'acquisition qui a été fixée à deux ans, soit arrivant à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2022.

La valeur des plans d'attribution a été déterminée de la manière suivante :

Plans d'actions gratuites	Plan du 01/04/2019	Plan du 31/03/2020
Nombre d'actions gratuites totales attribuées	182 000	6 000
Nombre d'actions gratuites caduques / annulées / refusées	13 000	0
Nombre d'actions gratuites en vigueur au 31 décembre 2020 (A)	169 000	6 000
Date du conseil décidant l'attribution	01/04/2019	31/03/2020
Fin de la période d'acquisition	01/04/2022	01/04/2022
Cours de l'action à la date d'attribution (B)	15,3	7,8
Forfait social (C)	20%	20%
<b>VALEUR DU PLAN AU 01/04/2022 (A*B*(1+C))</b>	<b>3 102 840 €</b>	<b>56 232 €</b>

En 2020, l'impact du plan dans les comptes (en capitaux propres) a été déterminé prorata temporis sur la période d'acquisition (soit 640 jours passés sur 1096 jours pour le plan du 1<sup>er</sup> avril 2019 et 275 jours sur 731 jours pour le plan du 31 mars 2020), et s'élève à 1 029 782 €. En 2019, l'impact du plan s'élevait à 803 250 €.

Enfin, les salariés ne détiennent directement aucune action de la Société qui serait soumise à une clause d'incessibilité prévue par la réglementation en vigueur.

### 13. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

#### 13.1. Capital social

Au 31 décembre 2020, le capital social de la Société s'élève à 22 466 882 €. Il est divisé en 22 466 882 actions de 1 € de valeur nominale, entièrement libérées, toutes de même catégorie. À la date d'élaboration du présent rapport, celui-ci demeure inchangé.

#### 13.2. Droit de vote double

Un droit de vote double est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 3 ans au moins au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission à raison d'actions pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Au 31 décembre 2020, sur les 22 466 882 actions composant le capital social, 6 036 241 actions bénéficiaient du droit de vote double.

#### 13.3. Valeurs mobilières donnant accès au capital

La Société n'a émis aucune valeur mobilière donnant accès à terme à son capital ou au capital de l'une des sociétés du Groupe.

#### 13.4. Bilan des opérations réalisées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé

Conformément aux dispositions des articles L.225-209, alinéa 2 et L.225-211 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées dans le cadre de programmes de rachat d'actions autorisés.

Il est rappelé qu'aux termes de sa première résolution, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 15 mars 2007, avait consenti au Conseil d'administration,

dans les conditions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, une autorisation en vue de procéder à des rachats d'actions de la Société. Cette autorisation a été mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conclu avec la société Invest Securities, pour assurer la liquidité et animer le marché des actions Quantel. Ce contrat a pris fin le 1<sup>er</sup> février 2019 et a été remplacé, à compter de cette date, par un nouveau contrat de liquidité conclu avec la société Louis Capital Markets.

L'autorisation accordée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société a été renouvelée à plusieurs reprises et pour la dernière fois par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2020, aux termes de sa 11<sup>ème</sup> résolution, laquelle a, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, autorisé le Conseil d'administration pour une durée de 18 mois, avec faculté de subdélégation conformément aux dispositions légales et réglementaires, à acheter et/ou faire acheter des actions de la Société, dans les conditions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, notamment en vue :

- d'assurer la liquidité et animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance et agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la doctrine de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, ou
- de la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe de la Société, de fusion, de scission ou d'apport, ou
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, ou
- de l'annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées, par voie de réduction de capital social, en application de l'autorisation de réduire le capital donnée par l'Assemblée Générale réunie le 24 mai 2019, dans sa 9<sup>ème</sup> résolution, ou le cas échéant en vertu d'une résolution de même nature qui pourrait lui succéder pendant la durée de validité de la présente délégation ; ou
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) ou pour l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code



de commerce, ou, de manière générale, d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou d'une entité du Groupe, ou

- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire.

Les achats d'actions réalisés en vertu de cette autorisation, doivent être exécutés dans la limite d'un prix unitaire d'achat maximum de 50 euros sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions a été fixé à 50.000.000 euros.

À la date de chaque rachat, le nombre total d'actions ainsi rachetées par la Société depuis le début du programme de rachat (y compris celles faisant l'objet dudit rachat) ne doit pas excéder 10% des actions composant le capital de la Société à cette date. Le total des actions détenues par la Société à une date donnée ne peut dépasser 10% du capital existant à cette même date.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, nous vous précisons que le montant des sommes initialement affectées par la Société au contrat de liquidité s'élève à 50.000 euros.

Au 31 décembre 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 23 498 actions LUMIBIRD ;
- 453 611,17 euros en espèces.

Les actions LUMIBIRD ont été achetées/vendues dans le cadre du contrat de liquidité en vigueur, aux conditions de prix suivantes :

Nombre d'actions auto-détenues au 31 décembre 2020	23 498
Nombre de titres achetés du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020	193 497
Nombre de titres vendus du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020	183 867
Cours moyen des achats	10,52 €
Cours moyen des ventes	10,47 €
Prix de revient moyen unitaire des titres en portefeuille au 31 décembre 2020	12,44 €

### 13.5. Engagement de conservation des actionnaires dirigeants

À la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date du présent rapport, d'engagement de conservation conclu par l'un quelconque de ses actionnaires dirigeants.

### 13.6. Information sur la part du capital de LUMIBIRD faisant l'objet de nantissements

Le 25 juillet 2019, la société ESIRA, actionnaire de référence de la Société a consenti un nantissement sur 3.685.973 actions ordinaires qu'elle détient dans la Société en garantie d'un contrat de prêt. A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres nantissements sur ses actions.

### 13.7. Pactes – Conventions d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires ou convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions de la Société.

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires ou convention auxquels la Société est partie et susceptibles d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre.

## 13.8. Évolution du capital et de l'actionnariat de LUMIBIRD

### 13.8.1. Évolution du capital social de LUMIBIRD au cours des trois derniers exercices

Date <sup>(1)</sup>	Opération	Nb. actions avant	Nb. actions émises	Nb. actions après	Primes d'émission	Nominal	Capital social
04/06/2018	Augmentation du capital en numéraire suite à l'attribution définitive des actions gratuites	15.771.457	113.100	15.884.557	N/A	1 €	15.884.557 €
17/12/2018	Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	15.884.557	869.868	16.754.425	6.958.944 €	1 €	16.754.425 €
24/05/2019	Augmentation de capital en numéraire par placement privé	16.754.425	1.675.442	18.429.867	23.456.188 €	1 €	18.429.867 €
16/06/2020	Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	18.429.867	4.037.015	22.466.882	32.296.120 €	1 €	22.466.882 €

<sup>(1)</sup> Date de constatation de l'augmentation de capital par le Conseil d'administration de LUMIBIRD.

### 13.8.2. Évolution de l'actionnariat de LUMIBIRD au cours des trois derniers exercices

Actionnariat	Situation au 31 décembre 2018				Situation au 31 décembre 2019				Situation au 31 décembre 2020				Situation au 1 <sup>er</sup> mars 2021			
	Nbre d'actions	% de capital	Nbre d'actions	% de capital	Nbre d'actions	% de capital	Nbre d'actions	% de capital	Nbre d'actions	% de capital	Droits de vote <sup>(2)</sup>	% de droit de vote <sup>(1)</sup>	Nbre d'actions	% de capital	Droits de vote <sup>(2)</sup>	% de droit de vote <sup>(1)</sup>
<b>Actionnaires dirigeants</b>																
EURODYNE <sup>(3)</sup>	1.783.488	10,64%	2.527.554	14,23%	1.783.488	9,68%	3.352.587	16,54%	-	-	-	-	-	-	-	-
ESIRA <sup>(4)</sup>	7.319.457	43,69%	7.319.457	41,20%	7.452.790	40,44%	7.452.790	36,78%	11.667.290	51,93%	17.397.731	61,63%	11.667.290	51,93%	17.397.731	61,75%
Concert EURODYNE/ESIRA	9.102.945	54,33%	9.847.011	55,43%	9.236.278	50,12%	10.805.377	53,32%	11.667.290	51,93%	17.397.731	61,63%	11.667.290	51,93%	17.397.731	61,75%
Cadres du Groupe	4.709	0,028%	9.059	0,051%	4.209	0,02%	8.059	0,04%	4.209	0,02%	8.059	0,03%	4.209	0,02%	8.059	0,03%
Auto-détention	8.454	0,050%	N/A	N/A	17.946	0,09%	NA	NA	268.717	1,20%	NA	NA	264.307	1,18%	NA	NA
<b>Public (titres au porteur)</b>																
AMIRAL GESTION <sup>(5)</sup>	920.966	5,50%	920.966	5,19%	960.583	5,21%	960.583	4,74%	1.361.520	6,06%	1.361.520	4,82%	1.367.672	6,09%	1.367.672	4,85%
FINANCIERE ARBEVEL <sup>(5)</sup>	866.388	5,17%	866.388	4,90%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	4.941.112	29,49%	4.941.112	27,81%	373.130	2,02%	653.219	3,22%	373.510	1,66%	675.460	2,39%	310.534	1,38%	550.681	1,95%
Public (titres au nominatif)	388.137	2,32%	655.862	3,69%	7.738.251	41,99%	7.738.251	38,19%	8.791.636	39,13%	8.791.636	31,13%	8.852.870	39,40%	8.852.870	31,42%
<b>TOTAL</b>	<b>16.754.425</b>	<b>100%</b>	<b>17.762.112</b>	<b>100%</b>	<b>18.429.867</b>	<b>100%</b>	<b>20.264.959</b>	<b>100%</b>	<b>22.466.882</b>	<b>100%</b>	<b>28.234.406</b>	<b>100%</b>	<b>22.466.882</b>	<b>100%</b>	<b>28.177.013</b>	<b>100%</b>

(1) Droits de vote exerçables en Assemblée Générale des actionnaires

(2) Les pourcentages de droits de vote exprimés dans ce tableau sont calculés sans tenir compte des actions auto-détenues par la Société qui sont privées de droits de vote en application des dispositions de l'article L.225-210 du Code de commerce, soit sur un nombre total de droits de vote réels de 28 234 406 au 31 décembre 2020 et 28 177 013 droits de vote au 1<sup>er</sup> mars 2021.

(3) EURODYNE a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société préalablement à son absorption par son actionnaire unique, la société ESIRA.

(4) ESIRA est une société par actions simplifiée de droit français dont le capital est détenu majoritairement par Monsieur Marc Le Flohic, qui en est également le Président.

(5) Société de gestion de portefeuille agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion.

À la connaissance de la Société, à la date d'établissement du présent rapport, aucune modification significative n'est intervenue dans la répartition du capital depuis le 31 mars 2021 et aucun autre actionnaire du public (autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, le cas échéant) ne détient plus de 5% du capital ou des droits de vote.

### 13.8.3. Franchissement de seuils

En application des dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et de l'article 10 des statuts de la Société, les différents franchissements de seuils légal et/ou statutaire qui ont été portés à la connaissance de la Société depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 sont les suivants :

Nom du déclarant	Date de la déclaration	Date du franchissement	Franchissement à la hausse / baisse	Seuil(s) franchis	Raisons du franchissement
AMIRAL GESTION	7 avril 2020	3 avril 2020	Hausse	5% des droits de vote de la Société	Acquisition d'actions LUMIBIRD sur le marché
AMIRAL GESTION	6 mai 2020	4 mai 2020	Baisse	5% des droits de vote de la Société	Cession d'actions LUMIBIRD sur le marché
EURODYNE	26 mai 2020	21 novembre 2019	Hausse	15% des droits de vote de la Société	Attribution automatique de droits de vote double (franchissement passif)
AMIRAL GESTION	10 juin 2020	5 juin 2020	Hausse	5% des droits de vote de la Société	Acquisition d'actions LUMIBIRD sur le marché
Mme Ruthi Wertheimer	23 juin 2020	17 juin 2020	Hausse	5% du capital de la Société	Acquisition d'actions LUMIBIRD sur le marché
EURODYNE	23 juin 2020	16 juin 2020	Hausse	10% du capital de la Société	Souscription à l'augmentation de capital de la Société en date du 12 juin 2020
EURODYNE	30 juin 2020	24 juin 2020	Hausse	15% du capital et 20% des droits de vote de la Société	Acquisition auprès d'ESIRA de 1.209.000 actions LUMIBIRD (hors marché)
EURODYNE	14 août 2020	9 août 2020	Hausse	50% du capital et des droits de vote de la Société	Dissolution-absorption de la société EURODYNE par la société ESIRA
AMIRAL GESTION	8 janvier 2021	31 octobre 2020	Baisse	5% des droits de vote de la Société	Augmentation du nombre total de droits de vote de la Société

Aucune autre déclaration de franchissement de seuils, n'a été portée à la connaissance de LUMIBIRD au cours de l'exercice écoulé, ni depuis le début de l'exercice 2021.

Les informations relatives aux franchissements de seuils légaux intervenus, à la hausse comme à la baisse, sont disponibles sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).





>>> LUMIBIRD >>>

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020

### 13.8.4. Place de cotation et évolution du cours de bourse

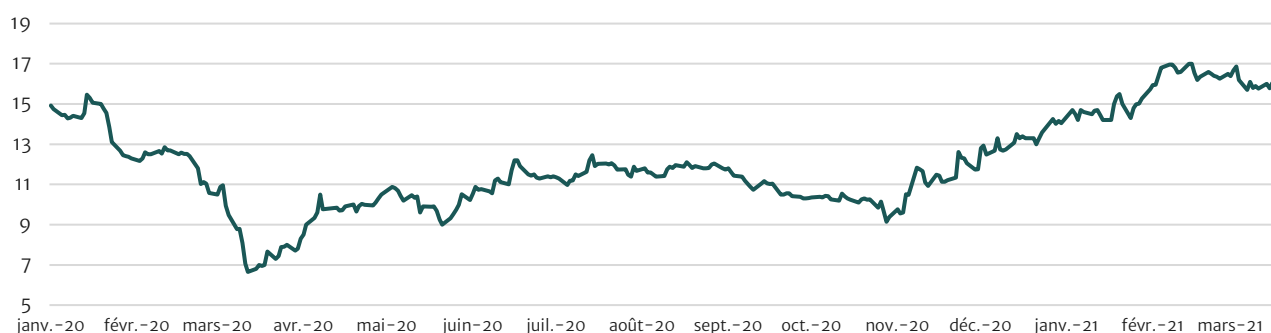
Les actions de LUMIBIRD, initialement cotées au Nouveau Marché de NYSE Euronext Paris SA à compter du 30 septembre 1997, sont admises depuis 2005 aux négociations sur le marché Euronext (Compartiment B) à Paris (Code ISIN FR0000038242 – Mnémonique : LBIRD).

Aucune demande d'admission des actions de la Société n'est en cours sur un autre marché ou auprès d'une autre place financière.

La capitalisation boursière de la Société, sur la base du cours de l'action LUMIBIRD au 15 mars 2021 (cours de clôture), soit 16 €, et du nombre de titres composant le capital social à cette date, soit 22 466 882 actions, ressort à 359 470 112 €

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le cours de l'action LUMIBIRD a évolué comme suit :

#### Cours de l'action LUMIBIRD (en euros)



#### Action LUMIBIRD : Volumes échangés

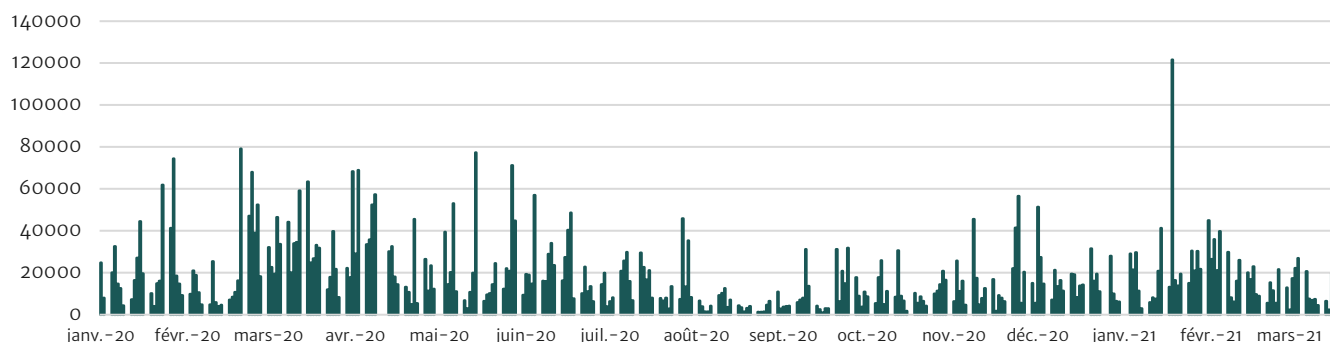


Tableau récapitulatif des cours et volumes pour la période allant de janvier 2020 à janvier 2021 (source Euronext Paris S.A.)

Date	Plus haut cours	Plus bas cours	Moyenne (clôture)	Nbre de titres échangés
Janvier 2020	15,6	11,96	14,08	496 649
Février 2020	12,94	10,14	12,18	456 361
Mars 2020	11,08	5,4	8,2	666 112
Avril 2020	10,82	8,02	9,73	594 083
Mai 2020	10,98	8,9	10,03	491 876
Juin 2020	12,36	10,22	11,22	476 293
Juillet 2020	12,52	10,88	11,67	364 243
Août 2020	12,16	11,3	11,79	102 512
Septembre 2020	11,82	9,8	10,94	229 360
Octobre 2020	10,56	8,96	10,16	252 214
Novembre 2020	12,84	9,4	11,24	354 936
Décembre 2020	14,3	11,7	13,2	372 282
Janvier 2021	15,5	13,6	14,73	480 826

## 13.9. Capital potentiel

### 13.9.1. Information sur les options de souscription et/ou d'achat d'actions

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'était en vigueur ou n'a été consentie au cours de l'exercice 2020.

### 13.9.2. Information sur les attributions gratuites d'actions

Les informations sur les attributions gratuites d'actions figurent au paragraphe 12 du présent rapport.

### 13.9.3. Titres non représentatifs du capital

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital émis par la Société en circulation à la date du présent rapport.

### 13.9.4. Opérations réalisées en 2020 sur les titres LUMIBIRD par les dirigeants sociaux, les personnes assimilées et leurs proches

En conformité avec l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les déclarations suivantes concernant des transactions sur les actions LUMIBIRD ont été effectuées auprès de l'Autorité des marchés financiers par les dirigeants de la Société, les personnes assimilées ou leurs proches au cours de l'exercice 2020 et depuis le début de l'exercice 2021 :

Nom et qualité du déclarant	Date de la déclaration	Date de la transaction	Nature de la transaction	Titre concerné	Prix unitaire (euros)	Volume
EURODYNE (administrateur)	8 juin 2020	4 juin 2020	Acquisition	Droit préférentiel de souscription	0,3781	36 424
EURODYNE (administrateur)	4 juin 2020	3 juin 2020	Acquisition	Droit préférentiel de souscription	0,3368	64 715
EURODYNE (administrateur)	3 juin 2020	26 mai 2020	Acquisition	Droit préférentiel de souscription	0,3368	64 715
ESIRA (administrateur)	17 juin 2020	16 juin 2020	Souscription	Actions ordinaire	9,0	1 896 912
EURODYNE (administrateur)	17 juin 2020	16 juin 2020	Souscription	Actions ordinaire	9,0	534 100
ESIRA (administrateur)	30 juin 2020	24 juin 2020	Cession	Actions ordinaire	9,9	1 209 000
EURODYNE (administrateur)	30 juin 2020	24 juin 2020	Acquisition	Actions ordinaire	9,9	1 209 000

## 13.10. Autres informations

### 13.10.1. Fiscalité

#### 13.10.1.1 Communication des charges somptuaires

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2020, le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du CGI comptabilisées par la Société s'est élevé à 10 642 €, générant un impôt sur les sociétés supplémentaire théorique de 3 076 euros.

#### 13.10.1.2 Frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas engagé de frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial au sens des articles 223 quinquies et 39-5 du Code général des impôts.

### 13.10.2. Succursales

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de commerce, il est précisé qu'à la date du présent rapport, LUMIBIRD ne dispose plus d'aucune succursale.

Il est précisé que l'établissement principal de LUMIBIRD correspond à l'ancien siège social de LUMIBIRD aux Ulis.

\*\*\*

Les renseignements que nous venons de vous donner et ceux qui figurent dans les rapports des Commissaires aux comptes vous permettront, pensons-nous, de prendre des décisions qui nous paraissent conformes à vos intérêts. Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont présentées.

Le Conseil d'administration